



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-115

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2021

# Sommaire

## Agence régionale de santé / Cabinet

13-2021-02-22-00190 - Arrêté portant composition du sous-comité des transports sanitaires des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 4

## Agence régionale de santé / Secrétaire Générale

13-2020-02-05-00010 - Arrêté du 05 février 2020 portant nomination des médecins généralistes et spécialistes agréés des Bouches-du-Rhône (8 pages) Page 9

13-2020-07-07-00014 - Arrêté du 07-07-2020 portant modification de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes des Bouches-du-Rhône (9 pages) Page 18

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13 /

13-2021-04-22-00001 - Arrêté préfectoral autorisant pour six ans la poursuite de l'exploitation du tunnel Mirabeau sur A51 à Jouques (2 pages) Page 28

13-2021-04-19-00024 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'effectuer des chasses particulières (cages-pièges) aux sangliers (2 pages) Page 31

## Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2021-04-21-00002 - ARRÊTE DS ORSEC AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE SIGNE (2 pages) Page 34

## Préfecture des Bouches-du-Rhone / Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l' Environnement

13-2021-04-21-00004 - Arrêté fixant la répartition du jury d' assises pour le département des Bouches-du-Rhône (7 pages) Page 37

13-2021-04-21-00003 - Arrêté fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre du renouvellement des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône des 20 et 27 juin 2021 (1 page) Page 45

13-2021-04-20-00007 - Arrêté portant habilitation de l' établissement secondaire de la société dénommée **??** « POMPES FUNEBRES GALLAND ET FILS » exploité sous l' enseigne **??**« POMPES FUNEBRES, MARBRERIE BARBENTANAISE » sis à BARBENTANE (13570) dans le domaine funéraire, du 20 avril 2021 (2 pages) Page 47

13-2021-03-11-00012 - Arrêté portant habilitation de l' établissement secondaire de la société dénommée « AGENCE AVIGNON FUNERAIRE » sous l' enseigne « LA MAISON DES OBSEQUES » sise à MARSEILLE (13016) dans le domaine funéraire du 11 mars 2021 (2 pages) Page 50

13-2021-04-20-00008 - Arrêté portant habilitation de l' établissement secondaire dénommé « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sis à MOURIES (13890) dans le domaine funéraire, du 20 avril 2021 **??** (2 pages) Page 53

13-2021-04-21-00001 - Arrêté portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat (3 pages) Page 56

**Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur /  
Cabinet**

13-2021-04-19-00023 - Subdélégation financière MAJ 140421 non signé (8 pages) Page 60

**Sous-préfecture de l'arrondissement d'Arles / Bureau de la Cohésion Sociale  
et de la Conduite des Politiques Publiques**

13-2021-04-12-00008 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Fontvieille (2 pages) Page 69

13-2021-04-21-00005 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Paradou (3 pages) Page 72

Agence régionale de santé

13-2021-02-22-00190

Arrêté portant composition du sous-comité des transports sanitaires des Bouches-du-Rhône



---

**Arrêté**  
**portant composition du sous-comité des transports sanitaires**  
**des Bouches-du-Rhône**

---

**Le Préfet**  
**de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**

et

**Le Directeur général**  
**de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**VU** le Code de la santé publique et notamment les articles R.6313-5 et suivants ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif et notamment les articles 1 et 3 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** le décret du 24 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

**VU** l'arrêté du 28 avril 2015 portant composition du sous comité des transports sanitaires du département des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'arrêté du 5 novembre 2018 portant composition du comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) des Bouches-du-Rhône ;

**VU** le protocole départemental relatif aux modalités de coopération entre le représentant de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 15 juin 2018 ;

**Considérant** les réponses aux courriels et lettres de saisine des organismes représentatifs, conformément aux 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'article R 6313-1-1 du code de la santé publique, portant désignation et renouvellement de leurs représentants ;

**Considérant** le procès-verbal de carence en date du 30 juillet 2020 concernant la désignation du second représentant des collectivités territoriales ;

## ARRETENT

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté du 28 avril 2015 portant composition du sous-comité des transports sanitaires du département des Bouches du Rhône est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

**Article 2** : Le sous-comité des transports sanitaires est constitué par les membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département des Bouches du Rhône suivants :

1 – un médecin responsable de service d'aide-médicale urgente et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :

Titulaire : **M. le Dr PUGET André**

2 – le directeur départemental du service d'incendie et de secours :

Titulaire : **M. le Colonel ALLIONE Grégory**

3 – le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :

Titulaire : **M. le Médecin-Colonel TRAVERSA Robert**

4 – le commandant du bataillon des marins-pompiers de Marseille :

Titulaire : **M. le Contre-Amiral AUGIER Patrick.**

5 – quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Pour la FNTS :

Titulaire : **M. SCHIFANO Thierry**

Suppléant : **M. CAZZULO Loïc**

Pour la CNSA :

Titulaire : **M. CHESI Grégory**

Suppléant : **M.ROYAL Eric.**

Pour la FNAP :

Titulaire : **M. ABIHSSIRA Anthony**

Suppléant : **M. BOUBEHIRA Jamel**

Pour la FNAA :

Titulaire : **M. MACCAFERRY Julien.**

Suppléant : **M.LINARES Benoit.**

6 – le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

Titulaire : **M. PICAL Jean-Claude**, directeur référent du pôle réanimation, urgences, SAMU, hyperbarie (APHM)

7 – Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :

Titulaire : **M. REIG Frédéric**

Suppléant : **M. CHARPENTIER Alain**

8 – un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental

Pour l'association départementale secours ambulance services 13 :

Titulaire : **M. BRUNY Michel**

Suppléant : **M. CARVAHLO Victor**

9 –Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires :

A – Deux représentants des collectivités territoriales :

Titulaire : **Mme DEVESA Brigitte**, conseillère départementale des Bouches du Rhône, déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance, la Famille et au laboratoire Départemental d'Analyses

Titulaire : **Mme ROGGIERO Alice** – Maire de Mouriès

B – Un médecin d'exercice libéral

Titulaire : **M. le Dr DRAI Laurent**

**Article 3** : La durée des fonctions des membres du sous-comité des transports sanitaires est fixée à 5 ans à compter de la date de renouvellement du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), soit le 5 novembre 2021, à l'exception des représentants des collectivités locales qui sont nommés pour la durée de leur mandat électif.

**Article 4** : Dans le cas où il examine les problèmes de transports sanitaires non terrestres, le sous-comité s'adjoint le représentant des administrations concernées et les techniciens désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé et le préfet du département.

**Article 5** : Le sous-comité des transports sanitaires du département des Bouches du Rhône est coprésidé par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, ou son représentant et par le directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent se faire assister des personnes de leur choix.

**Article 6** : Le secrétariat du sous-comité est assuré par l'Agence régionale de santé.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8** : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **22 février 2021**

**Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**Le Préfet**

**Christophe MIRMAND**

**Le Directeur général  
De l'Agence régionale de santé  
Provence, Alpes, Côte d'Azur**

**Pour le Directeur Général et par délégation  
La Directrice des Bouches-du-Rhône**

**Caroline AGERON**



Agence régionale de santé

13-2020-02-05-00010

Arrêté du 05 février 2020 portant nomination  
des médecins généralistes et spécialistes agréés  
des Bouches-du-Rhône



## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Les listes annexées au présent arrêté nommant les médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Bouches-du-Rhône est arrêtée comme suit :  
(cf : listes jointes).

Article 2 : Cet agrément est donné du 23 janvier 2020 jusqu'au 23 janvier 2023, date de renouvellement de l'arrêté nommant les médecins agréés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Les médecins agréés, appelés à examiner, au titre du présent arrêté, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

Article 4 : Les médecins de la prévention et les médecins contrôleur doivent se récuser lorsqu'ils sont missionnés en tant que médecins agréés pour examiner un fonctionnaire appartenant à l'administration qui les emploie.

Article 5: La secrétaire générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la déléguée départementale des Bouches du Rhône de l'ARS PACA, sont chargées, chacune en ce qui l'a concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 05 FEV. 2020

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

— Agence Régionale de Santé PACA – Délégation départementale  
— Adresse postale : 132 Boulevard de paris 13003 MARSEILLE  
— Standard : 04.13.55.80.10  
[www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**AIX EN PROVENCE**

Docteur ARROUAS Armand	4 RUE PEYRESC	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 21 35 44
Docteur BELZER Philippe	CENTRE MEDICAL DU VILLAGE DU SOLEIL	13540 AIX EN PROVENCE	04 90 50 47 39
Docteur BLUTEAU Philippe	CENTRE DE GESTION - BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE	13098 AIX EN PROVENCE	04 42 54 40 69
Docteur BOUVET Sébastien	14 RUE DE LA FOURANE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 33 33
Docteur DAVID CALVET Xavier	4 CHEMIN DES ECOLES	13540 AIX EN PROVENCE	04 42 92 77 99
Docteur DECAMPOU DE GRIMALDI Antoine	28 BOULEVARD DU ROI RENE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 18 18
Docteur DE CUTTOLI Christine	CHS MONTERRIN - 109 AVENUE DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX01	04 42 16 16 16
Docteur FERRANDEZ José	8 AVENUE VICTOR HUGO	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 19 34
Docteur GONZALEZ William	CENTRE MEDICAL JAS DE BOUFFAN -10 RUE CHARLOUM RIEU	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 04 21
Docteur KAROUBY Jean Marc	5 RUE DU 4 SEPTEMBRE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 39 95
Docteur LABARUTIAS Pascal	RES.LA POMME DE PIN - 13 AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 20 74 37
Docteur LAMBROPOULOS Denis	19 B AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 33 11
Docteur LATIL Olivier	15 COURS GAMBETTA	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 96 49 45
Docteur JUVENAL Muriel	CDG13-BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE LES VERGES	13098 AIX EN PROVENCE	04 42 54 40 50
Docteur MAINA Claude	LES FRUITIERS 2 N° 14 - 105 AVENUE DE BREDASQUE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 67 97
Docteur MARTEL Jean	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 03 81
Docteur PORCHERON Astrid	2 AVENUE DU VAL ST ANDRE - ENTREE 4	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 20 87
Docteur RICHARDOT Jean-Paul	7 RUE MARECHAL FOCH	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 90 57
Docteur SORDAGE Monique	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 61 46

**ARLES**

Docteur LEGOEUIL Jean	9 RUE CONDORCET	13200 ARLES	04 90 18 24 24
Docteur MOULLET Jean Christophe	41 BOULEVARD EMILE COMBES	13200 ARLES	04 90 93 51 01

**AUBAGNE**

Docteur BERLIOUX Claude	CH AUBAGNE - AVENUE DES SŒURS GASTINE	13400 AUBAGNE	06 25 01 66 94
Docteur CUTTICA Jean Charles	25 RUE DES COQUIERES	13400 AUBAGNE	04 42 18 72 18
Docteur GRELOT Jean Luc	51 AVENUE DES GOUMS	13400 AUBAGNE	04 91 81 05 43
Docteur OBADIA Joseph	25 AVENUE PIERRE BROSOLETTA GRP PIERROT BT A1	13400 AUBAGNE	06 62 64 13 49
Docteur OVANON Georges	13 AVENUE JOSEPH FALLEN	13400 AUBAGNE	04 42 03 10 00
Docteur PAYAN Richard	CL LA CASAMANCE - 33 BD DES FARIGOULES	13400 AUBAGNE	04 91 88 43 91
Docteur TORRESANI Jean Louis	CABINET MEDICAL - 60 A ALLEE DES VERRIERS	13400 AUBAGNE	04 42 18 70 10

**AURIOL**

Docteur DOMINICI Christophe	ZAC DU PUJOL1 - AVENUE DU 19 MARS 1962	13390 AURIOL	04 42 04 41 41
Docteur FRASSATI Emilie	AVENUE DU 19 MARS 1962 - ZA DU PUJOL	13390 AURIOL	04 42 04 41 41

**CARRY LE ROUET**

Docteur GRAZZINI Jean Paul	1 ALLEE DES CYPRES	13620 CARRY LE ROUET	06 89 88 60 86
----------------------------	--------------------	----------------------	----------------

**CEYRESTE**

Docteur PRAT Anne	33 BOULEVARD ALPHONSE DAVID	13600 CEYRESTE	04 91 83 22 00
-------------------	-----------------------------	----------------	----------------

**CHATEAURENARD**

Docteur GRANDPERRIN Arnaud	CENTRE MEDICAL - 32 B BOULEVARD GAMBETTA	13160 CHATEAURENARD	04 90 94 67 58
----------------------------	--	---------------------	----------------

**EGUILLES**

Docteur BROTELLE Jean Luc	515 CHEMIN DU VERGON	13510 EGUILLES	04 42 92 56 21
---------------------------	----------------------	----------------	----------------

**ENSUES LA REDONNE**

Docteur GARNIER Michel	1 TRAVERSE DU VIEUX JAS	13820 ENSUES LA REDONNE	04 42 44 84 33
------------------------	-------------------------	-------------------------	----------------

**FUVEAU**

Docteur DOUENEL Sophie	LE GRIFFON-ZAC DE LA BARQUE	13710 FUVEAU	04 42 51 12 08
------------------------	-----------------------------	--------------	----------------

**GARDANNE**

Docteur ZUCK Sophie	C.C LA PLAINE - 930 AVENUE D'ARMENIE	13120 GARDANNE	06 26 37 32 85
---------------------	--------------------------------------	----------------	----------------

**LA BOUILLADISSE**

Docteur COFFIN Claude	2 BIS PLACE DE LA MAIRIE - AVENUE DE LA LIBERATION	13720 LA BOUILLADISSE	06 09 50 53 08
-----------------------	--	-----------------------	----------------

**LES PENNES MIRABEAU**

Docteur PASQUALETTO Agnes	CENTRE MEDICAL - 58 AVENUE VICTOR HUGO	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 42 02 77 78
Docteur TONDA Jean	1 BIS RUE DE ROUEN - LA GAVOTTE	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 91 96 14 80

**MARSEILLE 1**

Docteur DOUMBIA Adamo	60 BOULEVARD VOLTAIRE	13001 MARSEILLE	06 20 49 00 17
Docteur EL HARRAR Patrick	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 91 71 00
Docteur HADDAD Albert	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 08 58 84
Docteur HERBAULT Herve	30 RUE NATIONALE	13001 MARSEILLE	04 91 90 11 05
Docteur SAGHROUN Marcel	6 RUE DES FABRES	13001 MARSEILLE	04 91 90 88 60

**MARSEILLE 2**

Docteur BERNARDINI Jean pierre	60 BOULEVARD DES DAMES	13002 MARSEILLE	06 13 61 61 40
Docteur DELLAVALLE DURAND Audrey	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 25 80
Docteur DEVIN GASS Sylvie	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 84
Docteur GULESSIAN Maryse	METROPOLE A.M.P 10 PLACE DE LA JOLIETTE - BP 48014	13567 MARSEILLE CEDEX 02	04 91 99 70 11
Docteur LASALARIE Jean-Marc	80 RUE DE LA REPUBLIQUE	13002 MARSEILLE	06 09 87 30 59
Docteur SCOTTO DI FASANO Daniel	CENTRE DE SANTE - 38 RUE JEAN TRINQUET	13002 MARSEILLE	06 86 92 81 02
Docteur VINCENTELLI-DANDALEIX Anne Marie	MDPH 13 - 4 QUAI D ARENC	13002 MARSEILLE	04 13 31 97 40

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**MARSEILLE 3**

Docteur POMMIER Philip CENTRE MEDICAL - 134 RUE FELIX PYAT 13003 MARSEILLE 04 91 02 30 30

**MARSEILLE 4**

Docteur BERTHET Henri 16 AVENUE FOCH 13004 MARSEILLE 04 91 86 02 65  
 Docteur CELLIER Bruno 14 BOULEVARD DU JARDIN ZOOLOGIQUE 13004 MARSEILLE 04 91 84 38 50  
 Docteur DIMET Jean Paul CENTRE MEDICAL R.BACCI -15 CHEMIN DE ST BARNABE 13004 MARSEILLE 04 91 24 55 73  
 Docteur FASSANARO Gérard 16 RUE DU DOCTEUR ACQUAVIVA 13004 MARSEILLE 06 07 54 03 88

**MARSEILLE 5**

Docteur GUERCIA VINCENT Christine LA CONCEPTION-MEDECINE AGREE-APHM- 147 BD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 38 00 00  
 Docteur HATEMIAN Nathalie LA CONCEPTION-MEDECINE AGREE-APHM- 147 BD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 38 00 00  
 Docteur LANKAR Charles 43 BOULEVARD EUGENE PIERRE 13005 MARSEILLE 04 91 47 04 90  
 Docteur MAGNE Jean 2 RUE DU CAMAS 13005 MARSEILLE 04 91 48 56 23  
 Docteur PIC Christian CG-DGAS 52 AVENUE DE ST JUST 13266 MARSEILLE CEDEX 05 04 90 93 88 65  
 Docteur PIDELLO Hubert 145 A BOULEVARD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 78 66 63  
 Docteur ZINI Gerard Juda CENTRE MEDICAL - 126 BOULEVARD CHAVE 13005 MARSEILLE 04 91 42 30 61

**MARSEILLE 6**

Docteur CAYOL Véronique DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 00 51 08  
 Docteur DANSETTE Jean Marc 65 A AVENUE DU PRADO 13006 MARSEILLE 04 91 79 14 14  
 Docteur DI LEO MASSIANI Beatrice 2 RUE D ARCOLE 13006 MARSEILLE 06 07 73 13 02  
 Docteur ELYAKIME Odile DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 78 72 47  
 Docteur LEPINE François 184 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE 04 91 57 01 51  
 Docteur NGUYEN VAN LOC Eric 184 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE 06 09 50 26 38  
 Docteur MILLELIRI Jacques DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 06 29 13 00 51  
 Docteur OTTAVI Andre DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 00 58 85  
 Docteur PHILIBERT Patrick 1 BOULEVARD LOUIS SALVATOR 13006 MARSEILLE 04 91 54 80 20  
 Docteur ROBIN Pierre 4 RUE D'ANGKOR 13006 MARSEILLE 04 91 37 10 62  
 Docteur THERY Didier 53 RUE DU LODI 13006 MARSEILLE 04 91 42 87 36

**MARSEILLE 7**

Docteur CHICKLY Michele 3 RUE DECAZES 13007 MARSEILLE 04 91 31 77 27  
 Docteur DERAGOPIAN Didier 107 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE 06 23 78 76 81  
 Docteur GIRAUD Richard 21/23 RUE CAPITAIN DESSEMOND 13007 MARSEILLE 04 91 52 91 51  
 Docteur MIREUR Olivier 9 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE 04 96 11 28 29  
 Docteur NIDDAM Maurice 7 RUE CRINAS 13007 MARSEILLE 06 07 34 30 04  
 Docteur TEDDE Gilles 114 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE 04 91 33 95 62

**MARSEILLE 8**

Docteur ANCENYS Clara 129 AVENUE DE MAZARGUES 13008 MARSEILLE 04 91 77 42 26  
 Docteur ARROUET KRYSINSKI Marie-Annick 12/14 BOULEVARD PEPIN 13008 MARSEILLE 04 91 22 83 03  
 Docteur BERAHA Harold 30 BOULEVARD DE STE ANNE - LE MANOIR 13008 MARSEILLE 04 91 71 71 72  
 Docteur BORGNETTA Marc I.N.PP ENTREE 3 PORT DE LA POINTE-ROUGE BP 157 13267 MARSEILLE CEDEX 08 04 96 14 09 61  
 Docteur BOTTINI Bernard Michel 152 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 04 66 04  
 Docteur COLLETTE Philippe 141 AVENUE DE HAMBOURG - LES TERRASES BT B 13008 MARSEILLE 04 91 73 24 24  
 Docteur DESENCLOS Jean Marc 152 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 94 97 48  
 Docteur DUVAL Thierry 41 BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 13008 MARSEILLE 04 91 65 28 68  
 Docteur FRANCK Julien 95 AVENUE DE LA MADRAGUE DE MONTREDON 13008 MARSEILLE 04 91 73 20 99  
 Docteur FAURE Jean Luc 538 RUE PARADIS 13008 MARSEILLE 04 91 23 32 92  
 Docteur HAGEGE Lucien CENTRE MEDICAL - 141 AVENUE DE HAMBOURG 13008 MARSEILLE 04 91 73 50 49  
 Docteur ORTICONI Mathieu 306 ROND POINT DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 96 20 34 70  
 Docteur RECORBET Guy GROUPE MEDICAL - 6 BOULEVARD VELASQUEZ 13008 MARSEILLE 04 91 73 10 73  
 Docteur REMY Brigitte 192 RUE DU ROUET 13008 MARSEILLE 06 62 56 70 49  
 Docteur VISCONTI Alexandre 394 B AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 77 49 04

**MARSEILLE 9**

Docteur ELKIESS Braham PARC FLEURI BT C1 - 121 BOULEVARD PAUL CLAUDEL 13009 MARSEILLE 04 91 26 24 01  
 Docteur FAREAU Didier 23 BOULEVARD DE LA CONCORDE 13009 MARSEILLE 04 91 40 64 23  
 Docteur ROUAH Michel 121 BOULEVARD PAUL CLAUDEL - PARC FLEURI BT E3 13009 MARSEILLE 04 91 75 04 80

**MARSEILLE 10**

Docteur LINDENMEYER Eric 2 PLACE DE LA GARE DE L'OCTROI 13010 MARSEILLE 06 09 95 38 46

**MARSEILLE 11**

Docteur BRESSIN Jean Paul CENTRE MEDICAL - TRA DE LA VALBARELLE A ST MARCEL 13011 MARSEILLE 04 91 87 63 00  
 Docteur BODOSSIAN Aude 155 ROUTE DES TROIS LUCS 13011 MARSEILLE 04 91 43 00 03  
 Docteur GERONIMI BERGASSOLI Laurence LA GROGNARDE - 4 SQUARE BERTHIER 13011 MARSEILLE 04 91 31 07 85  
 Docteur GUILHOT Olivier 120 BOULEVARD DE LA MILLIERE 13011 MARSEILLE 04 91 36 03 18  
 Docteur LAFEUILLADE Dominique RES. LES OPALINE - SAINT ANDRE 13011 MARSEILLE 06 08 77 26 00  
 Docteur LAMARCHI Jean François CENTRE MEDICALE VALENTINE- 155 ROUTE DES 3 LUCS 13011 MARSEILLE 06 08 02 12 76  
 Docteur MECHOUK Rachid 70 RUE ARNOULD 13011 MARSEILLE 04 91 36 24 56  
 Docteur PERRY Philippe CLINIQUE LA PROVENCE- 164 ROUTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE 07 83 21 55 24  
 Docteur SQUARCIONI Nicolas CAMOINS-LES-BAINS - 50 ROUTE DE LA TREILLE 13011 MARSEILLE 04 91 43 05 76  
 Docteur TERRAMORSI Jean-Jacques CENTRE LOU PESCAIRE BT L - 84 AVENUE W.BOOTH 13011 MARSEILLE 04 91 45 27 81

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**MARSEILLE 12**

Docteur PAULIC Pierre	LES IFS - 30 AVENUE DU BOUSQUETIER	13012 MARSEILLE	06 61 80 17 02
Docteur SANTONI Alain	CENTRE MEDICAL - LA PROVENCE - B7 AVENUE ST BARNABE	13012 MARSEILLE	04 91 49 09 10

**MARSEILLE 13**

Docteur ABBOU Roger	15 RUE NOGARETTE-LES HIRONDELLE N°10-CHEMIN DU MERLAN	13013 MARSEILLE	04 91 98 15 84
Docteur BALANTZIAN Michel	17 BIS AVENUE DE FUYEAU	13013 MARSEILLE	04 91 70 01 51
Docteur BONNEAUD Jacques	67 AVENUE DE LA ROSE PARC DES ROSES BT B7	13013 MARSEILLE	04 91 66 85 25
Docteur CONFORTO Charles Andre	148 RUE ALPHONSE DAUDET	13013 MARSEILLE	04 91 66 45 23
Docteur DRAI PERRIER Anne Lise	ESPACE SANTE LA ROSE - 16 RUE ALBERT EINSTEIN	13013 MARSEILLE	04 91 66 46 99
Docteur FERRARI Guy	64 TRAVERSE DE LA BALME	13013 MARSEILLE	06 13 80 05 80
Docteur LARTIGUE Christian	8 RUE SIMONE WEIL	13013 MARSEILLE	07 61 78 10 85

**MARSEILLE 14**

Docteur BECHARA Joseph	RES. LE MAIL BT C1 - 51 BD MAHBOUBI TIR	13014 MARSEILLE	04 91 63 63 64
Docteur BRIEUSSEL Dominique	CENTRE MEDICAL J.JAURES - 24 AVENUE DES ARNAVAUX	13014 MARSEILLE	04 91 98 43 75
Docteur BRUNA ROSSO Anne	EPHAD - 72 AVENUE CLAUDE MONET	13014 MARSEILLE	04 95 05 10 40
Docteur CARISSIMI Christine	EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	04 86 57 68 62
Docteur CINI Serge	LE CHAZELET - 21 TRAVERSE DES ROSIERS	13014 MARSEILLE	04 91 98 15 96
Docteur COEROLI Jean Noël	SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	06 61 40 82 53
Docteur DISTANTI Marc André	VILLAGE SANTE-24B BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014 MARSEILLE	04 91 65 88 89
Docteur GUILPAIN Jean Yves	4 AVENUE CLAUDE MONET	13014 MARSEILLE	04 88 44 34 99
Docteur KORICHE Abdelmalek	CENTRE MEDICAL MAGDELEINE - 178 CHEMIN DE STE MARTHE	13014 MARSEILLE	04 91 98 31 51
Docteur MOUHOUBI Moussa	218 CHEMIN DE STE MARTHE - CAMPAGNE PICON BT D2	13014 MARSEILLE	04 91 98 23 32
Docteur OTTAVI Andre	SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	06 25 27 49 69
Docteur TATARIAN Ara	SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	06 09 95 36 98

**MARSEILLE 15**

Docteur BARRA Jean Louis	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 42 16 69 90
Docteur BOUTBOUL Serge	253 CHEMIN DE MADRAGUE-VILLE	13015 MARSEILLE	04 91 63 03 33
Docteur CHASTEL Frédérique	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 42 16 69 90
Docteur CULIOLI RANCELLI Jacqueline	APHM NORD - CHEMIN DES BOURRELY	13015 MARSEILLE	04 91 38 00 00
Docteur DELAGE Gérard	240 ROUTE NATIONALE DE ST ANTOINE	13015 MARSEILLE	04 91 96 00 46
Docteur FABBRI Joel	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	06 87 71 74 41
Docteur FELICELLI Jacques	192 RUE DE LYON	13015 MARSEILLE	04 91 02 92 40
Docteur GUIDUCCI Jean Remi	CENTRE CARDIO - 1 ROUTE DE LA GAVOTTE	13015 MARSEILLE	04 91 96 19 28
Docteur MAGNIEN Christine	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 42 16 69 90
Docteur PONS Frank	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 42 16 69 90
Docteur PORTE Henri	1 BOULEVARD DE LUNEL - ANGLE 160 BD H.BARNIER	13015 MARSEILLE	06 07 52 83 27
Docteur SEBASTIEN Christian	4 ALLEE DU CENTAURE	13015 MARSEILLE	04 91 60 53 09
Docteur TRAVERSA Robert	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 91 28 47 47

**MARSEILLE 16**

Docteur CAPARROS Dominique	CENTRE MEDICAL-57 CHEMIN DE MOZAMBIQUE	13016 MARSEILLE	04 91 46 38 31
Docteur MADRID André	38 PLAGE DE L ESTAQUE	13016 MARSEILLE	04 91 46 09 09

**MARTIGUES**

Docteur BLANVILLAIN Claudia	12 RUE JEAN ROQUE - NOUVEAU PRADO	13500 MARTIGUES	04 42 80 41 51
Docteur GILLE Alain	RES DU GRAND PUIITS - 14 RUE EDOUARD AMAVET	13500 MARTIGUES	04 42 07 07 51
Docteur LEGRIS Thierry	4 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - BT A	13500 MARTIGUES	04 42 49 37 37

**MIRAMAS**

Docteur NGUYEN TAN QUOC Eric	22 RUE JOURDAN - ANGLE RUE VOLTAIRE	13140 MIRAMAS	04 90 50 20 00
------------------------------	-------------------------------------	---------------	----------------

**MOURIES**

Docteur BARGIER Jacques	23 RUE PASTEUR	13890 MOURIES	04 90 47 50 14
-------------------------	----------------	---------------	----------------

**PLAN DE CUQUES**

Docteur FASSANARO Gérard	LE BOCAGE II BT D1- AVENUE CHARLES DE GAULLE	13380 PLAN DE CUQUES	06 07 54 03 88
--------------------------	--	----------------------	----------------

**PORT ST LOUIS DU RHONE**

Docteur BULLOCK Farid	29 RUE BERANGER	13230 PORT ST LOUIS DU RHONE	04 90 55 70 73
-----------------------	-----------------	------------------------------	----------------

**RAPHALE LES ARLES**

Docteur ANNETIN Alain	10 RUE DES SANTONS	13280 RAPHELE LES ARLES	04 90 98 31 29
-----------------------	--------------------	-------------------------	----------------

**SALON DE PROVENCE**

Docteur ROUSSELLET Christian	85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 06 33
------------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------

**SAINT CHAMAS**

Docteur DEJARDIN Robert	11 RUE DE LA LIBERTE	13250 SAINT-CHAMAS	06 09 58 33 33
-------------------------	----------------------	--------------------	----------------

**SAINT REMY DE PROVENCE**

Docteur CHEVAL Nicolas	POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY	13210 SAINT-REMY DE PROVENCE	04 32 60 14 80
Docteur GRUBAIN Didier	POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY	13210 SAINT-REMY DE PROVENCE	04 90 92 23 09

**VAUVENARGUES**

Docteur JACQUOT Eric	CABINET MEDICAL L' AGORA - RD 10	13126 VAUVENARGUES	06 33 85 99 66
----------------------	----------------------------------	--------------------	----------------

**VELAUX**

Docteur PASCAL Claude	11 AVENUE HELENE BOUCHER CD 55	13880 VELAUX	04 42 87 44 30
-----------------------	--------------------------------	--------------	----------------

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE  
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation  
des médecins agréés  
du 23 /01/2020 au 23/01/2023

**VITROLLES**

Docteur ETIENNE Yves	4 PLACE DE LA REPUBLIQUE - VIEUX VILLAGE	13127 VITROLLES	04 42 89 91 01
Docteur FRANCON Jean Luc	13 AVENUE DU 8 MAI 1945 - LA FRESCOULE	13127 VITROLLES	04 42 79 75 01
Docteur GALLI Joëlle	LA CLAIRIERE DE L'ANGOLA BT E-BP 20259	13127 VITROLLES CEDEX	06 13 57 47 00
Docteur JEAN Patrick	MONTEE DU ROCHER _VIEUX VILLAGE	13127 VITROLLES	04 42 75 15 33

Liste validée par l'arrêté préfectoral en date  
du : 05 Février 2020

Pour le P Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale  
Juliette TRIGNAT

**LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés  
Du 23/01/2020 au 23/01/2023

**AIX EN PROVENCE**

Docteur BOUHADOUZA Yacine	Psychiatrie	CHS MONTERRIN - S13-G17 -109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 16 16 76/27
Docteur HALIMI Patrice	Chirurgie infantile	MATERNITE L'ETOILE - 2530 ROUTE DE PUYRICARD	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 56 11
Docteur DEFER Remy	Psychiatrie	CDG13 - COMITE MEDICAL - BD DE LA GRANDE THUMINE	13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02	04 42 54 40 50/88
Docteur DUMUR Jean-Pol	Pneumologie	47 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 39 96
Docteur GANZIN Pierre	Rhumatologie	30 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 56 55
Docteur JACQUEME Pierre	Pneumologie	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 50 67
Docteur NAHON Sophie	Oncologie médicale	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 90 17
Docteur PROSPERI Antoine	Psychiatrie	C.H MONTERRIN - POLE EST - 109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 58 25 68
Docteur SASSOON Dominique	Chirurgie ortho. & traumat.	CLINIQUE AXIUM - 42 AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY	13100 AIX EN PROVENCE	08 20 16 01 50

**ARLES**

Docteur JOUBERT Jean Pierre	Psychiatrie	7 RUE JEAN JAURES	13200 ARLES	04 90 18 28 24
-----------------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------

**AUBAGNE**

Docteur BAZIN Eric	Psychiatrie	IMMEUBLE VERDI - RUE JOSEPH LAFOND	13400 AUBAGNE	04 42 03 22 80
--------------------	-------------	------------------------------------	---------------	----------------

**LA CIOTAT**

Docteur SQUARCIONI Gilbert	Gériatrie	CENTRE MEDICAL P.CALISTI - 118 RUE GEORGES ROMAND	13600 LA CIOTAT	06 03 48 59 46
----------------------------	-----------	---	-----------------	----------------

**MARSEILLE 1**

Docteur ALONZO Bernard	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur GUERRINI Robert	Psychiatrie	2 RUE BAILLI DE SUFFREN	13001 MARSEILLE	04 91 54 01 27
Docteur GORJUX-CASU	Médecine du travail	EXPERTIS - 10 PLACE DE LA JOLLETTE - BP 32262	13567 MARSEILLE CEDEX 2	06 77 26 03 76
Docteur GUINOT Herve	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur SUCHET Laurent	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41

**MARSEILLE 2**

Docteur BASTID Christophe	Gastro-Entérologie Hépatologie	7 RUE FELIX EBOUE	13002 MARSEILLE	04 91 92 68 59
Docteur BERGOIN GOMEZ Catherine	Dermatologie et vénéréologie	DRH-VILLE DE MARSEILLE - 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 81
Docteur SERRA Philippe	Pneumologie	12 QUAI DU PORT	13002 MARSEILLE	04 91 54 86 49

**MARSEILLE 3**

Docteur TORRES Dolores	Psychiatrie	C.M.P BELLE DE MAI - 150 RUE DE CRIMEE	13003 MARSEILLE	04 91 50 20 37
------------------------	-------------	--	-----------------	----------------

**MARSEILLE 4**

Docteur BERENQUER Michel	Psychiatrie	2 RUE LACEPEDE	13004 MARSEILLE	04 91 84 77 26
Docteur DAOUD Patrick	Rhumatologie	31 AVENUE MARECHAL FOCH	13004 MARSEILLE	04 91 85 28 22
Docteur GONNET Philippe	Ophthalmologie	161 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 84 56 96
Docteur MATIKIAN Alain	Pathologies cardio-vasculaires	49 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 05 99 00

**MARSEILLE 5**

Docteur DASSA Daniel	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 02
Docteur DISDIER Patrick	Médecine interne	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 49 83/29
Docteur GABETTI Michel	Stomatologie	MEDICINE LEGALE - 27 BOULEVARD JEAN MOULIN	13005 MARSEILLE	06 11 91 04 29
Docteur LEONETTI Georges	Biologie médicale	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 63 85
Docteur POLVEREL Bernard	Psychiatrie	31 PLACE JEAN JAURES	13005 MARSEILLE	04 91 47 20 54
Docteur SAMUELIAN Jean Claude	Psychiatrie	POLE PEDO/ PSYCHIATRIE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 50 47
Docteur SEITZ Jean Francois	Gastro-Entérologie Hépatologie	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 82 13
Docteur ZENDJIDIAN Xavier	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 03

**MARSEILLE 6**

Docteur CORI Michel	Psychiatrie	83 RUE SAINT-JACQUES	13006 MARSEILLE	04 91 37 28 20
Docteur DUSSART Luc	Pneumologie	65A AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 96 20 60 60
Docteur GALINIER Anne	Rhumatologie	110A RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	06 61 72 60 47
Docteur ELBEZE Gilles	Rééducation réadaptation fonct	52 RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	04 91 37 46 01
Docteur GRAFF Françoise	Ophthalmologie	5 BOULEVARD NOTRE-DAME	13006 MARSEILLE	04 91 33 34 48
Docteur GUGLIOTTA Jean Eugène	Néphrologie	77 RUE DU DOCTEUR ESCAT	13006 MARSEILLE	04 91 81 21 31
Docteur HEISELBECK Denis	Psychiatrie	8 RUE EDOUARD DELANGLADE	13006 MARSEILLE	04 91 04 61 30
Docteur OLIVARES Jean Paul	Rhumatologie	22 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 37 17 99
Docteur OLIVE EYSSERIC Pierre	Psychiatrie	63 COURS PIERRE PUGET	13006 MARSEILLE	04 91 37 25 22
Docteur PEGLIASCO Herve	Pneumologie	22 RUE MONTGRAND	13006 MARSEILLE	04 91 54 47 77

**MARSEILLE 8**

Docteur AIRAUDI Stéphane	Chirurgie ortho. & traumat.	CLINIQUE MONTICELLI - 88 RUE CDT ROLLAND	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur AUBRY Michel	Psychiatrie	2 BOULEVARD MICHELET	13008 MARSEILLE	04 91 55 63 46
Docteur BELLON Helene	Endocrinologie et métabolismes	149 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 25 50 41
Docteur BESSON Nadine	Psychiatrie	32 BOULEVARD RODOCCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 40 32 82
Docteur BIANCHI Herve	Psychiatrie	1 BOULEVARD PERIER	13008 MARSEILLE	04 91 04 63 63
Docteur BRETTEAU Denis	Chirurgie urologique	188 RUE DU ROUET	13008 MARSEILLE	06 09 56 59 86
Docteur CARISSIMI Philippe	Chirurgie générale	38 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 61 62
Docteur LEBEAU Jean Louis	Psychiatrie	376 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 38 47
Docteur LEVEQUE Marc	Neurochirurgie	232 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	06 28 54 87 68
Docteur MAILAENDER Claude	Chirurgie ortho. & traumat.	118 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 16 73 72/78
Docteur NAIM Claude	Rhumatologue	486 RUE PARADIS	13008 MARSEILLE	04 91 77 32 32
Docteur MARANDAT Bernard	Chirurgie ortho. & traumat.	215 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 55 55
Docteur PELLAT Jean Luc	Chir.Plastique & Reconstr.	393 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur SCHLAMA Serge	Chirurgie vasculaire	19 BOULEVARD RABATAU	13008 MARSEILLE	06 63 88 16 30
Docteur SPORTICH Eric	Psychiatrie	6 RUE WULFRAN PUGET	13008 MARSEILLE	04 91 71 52 98
Docteur TRAMONI Antoine Vincent	Psychiatrie	5 PARC MERMOZ - BD RODOCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 54 84 47



**LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
 conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés  
 Du 23/01/2020 au 23/01/2023

**MARSEILLE 9**

Docteur DELARQUE Alain	Rééducatif-réadaptatif-fonctionnelle	UGECAM-VALMANTE SUD- 42 BOULEVARD DE LA GAYE	13275 MARSEILLE CEDEX 09	06 26 46 46 86
Docteur DERMECHE Slimane	Oncologie médicale	INSTITUT PAOLI CALMETTES - 232 BD STE-MARGUERITE	13273 MARSEILLE CEDEX 09	06 42 99 64 22
Docteur GABISSON Pierre	Ophthalmologie	74 AVENUE DE MAZARGUES	13009 MARSEILLE	06 13 75 03 34
Docteur LAMBICCHI Pierre	Pathologies cardio-vasculaires	73B AVENUE DE LA SOUDE	13009 MARSEILLE	06 13 27 28 20
Docteur GALLEGRO Jeanne	Stomatologie	22 AVENUE DE TAHURE	13009 MARSEILLE	04 91 75 75 10
Docteur LANCON Christophe	Psychiatrie	C.H STE MARGUERITE - 270 BD DE STE MARGUERITE	13274 MARSEILLE CEDEX 09	04 91 43 55 51
Docteur TALLET Jean Michel	Chirurgie ortho. & traumat.	CENTRE PHOCEA - 10 BOULEVARD GUSTAVE GANAY	13009 MARSEILLE	06 13 61 35 32

**MARSEILLE 10**

Docteur CHICKLY Marc	Chirurgie ortho. & traumat	HOPITAL LA RESIDENCE DU PARC 16 RUE G.BERGER	13010 MARSEILLE	04 91 83 99 21/20
Docteur PEYRON Jean Nicolas	Stomatologie	5 PLACE GUY DURAND	13010 MARSEILLE	04 91 44 83 43

**MARSEILLE 12**

Docteur COSTE Joël	Rhumatologie	CLINIQUE CHANTECLER - 240/241 AVENUE DES POILUS	13012 MARSEILLE	04 91 21 06 06
Docteur FINAUD Michaël	Médecine Interne	RES. LA BASTIDE VERTE BT B - 8 BD BOUYALA D'ARNAUD	13012 MARSEILLE	04 91 32 81 86
Docteur PERREARD Eric	Psychiatrie	LE SULLY - 97 AVENUE WILLIAM BOOTH	13012 MARSEILLE	04 91 44 43 02
Docteur VIARD Dominique	Gynécologie obstétrique	CENTRE MEDICAL - 3 AVENUE DES BORROMEES	13012 MARSEILLE	04 91 93 91 19

**MARSEILLE 13**

Docteur BOULANGER MARINETTI Christophe	Psychiatre	CENTRE DES SPECIALISTES MEDICAUX - 8 AVENUE DES OLIVES	13013 MARSEILLE	04 91 70 18 16
Docteur BORTON Fabrice	Psychiatre	13 RUE RAYMONDE MARTIN	13013 MARSEILLE	04 91 53 33 33
Docteur GUEYDON Patricia	Médecine du Travail	SERVICE SANTE AU TRAVAIL - DSCC 7 RUE GASPARD MONGE	13013 MARSEILLE	04 88 64 77 42

**MARSEILLE 14**

Docteur ABA Philippe-Karim	Rhumatologie	STATION ALEXANDRE- 29/31 BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014 MARSEILLE	04 95 05 00 00
Docteur SANTINI François Marie	Oto-Rhino-Laryngologie	SGAMI SUD- 299 CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014 MARSEILLE	06 76 48 19 81

**MARSEILLE 15**

Docteur BRIGNATZ Jacques	Pneumologie	C.L.A.T - 8 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS	13015 MARSEILLE	06 23 70 62 73
Docteur CARJUN Paul	Psychiatrie	66 BOULEVARD HENRI BARNIER	13015 MARSEILLE	04 91 60 39 55
Docteur MALCA Samuel	Neurochirurgie	C.H NORD - CHEMIN DE BOURRELY	13015 MARSEILLE	04 91 96 86 20
Docteur NOUAR Rachid	Ophthalmologie	5 BOULEVARD CAPITAINE GEZE	13015 MARSEILLE	04 91 48 13 76
Docteur OULD YAHOUI Jean Marie	Psychiatrie	33 BOULEVARD DU BOSPHORE	13015 MARSEILLE	06 70 70 00 33

**MARTIGUES**

Docteur MARTELET Anne Marie	Pneumologie	ESPACE VENITIEN - 1 AVENUE SALVADOR	13500 MARTIGUES	04 42 80 85 05
Docteur SIMONIAN Claude	Pneumologie	C.H - 3 BOULEVARD DES RAYETTES	13698 MARTIGUES CEDEX	04 42 43 22 22

**MIMET**

Docteur GOURRHEUX Jean Claude	Rééducation réadaptation fonct	CENTRE P.CEZANNE - 929 ROUTE DE GARDANNE	13105 MIMET	04 42 65 39 08
-------------------------------	--------------------------------	--	-------------	----------------

**SALON DE PROVENCE**

Docteur CROUSILLAT Bernard	Pathologies cardio-vasculaires	CENTRE DE SANTE - BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	13300 SALON DE PROVENCE	06 20 75 68 77
Docteur DUPENDANT Didier	Rhumatologie	683 BOULEVARD DU ROY RENE	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 53 02 02
Docteur HUGUES Bernard	Pneumologie	1 RUE JEAN COCTEAU PLACE MORGAN	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 15 48

Liste validée par l'arrêté préfectoral en date du : 05 FEV. 2020

Pour le Préfet

La Secrétaire Générale - Juliette TRIGNAT

Agence régionale de santé

13-2020-07-07-00014

Arrêté du 07-07-2020 portant modification de la  
liste des médecins agréés généralistes et  
spécialistes des Bouches-du-Rhône



**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

— AGENCE REGIONALE DE SANTE PACA  
Délégation territoriale des Bouches-du-Rhône

— **Arrêté préfectoral du 07 juillet 2020 portant modification de la liste des médecins agréés**  
— **généralistes et spécialistes des Bouches du Rhône**

— Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte-d'Azur,  
— Préfet des Bouches-du-Rhône,  
— Chevalier de la Légion d'Honneur,  
— Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
—

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 4127-100 à R.4127-108 ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié par le décret 2010-144 du 31 mars 2010 art.352, Modifié par le décret 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admissions aux emplois publics et régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pourtant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°88-3386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 février 2020 portant nomination des médecins agréés généralistes et spécialistes des Bouches du Rhône ;

VU la demande des intéressé(e)s en dates du 07 février 2020 ;

VU les avis donnés par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône en date du 06 mars 2020 ;

VU les avis favorables des Syndicats départementaux des médecins, sans objection par non réponse en date du 06 mars 2020 ;

SUR proposition de la Déléguée départementale des Bouches du Rhône de l'Agence régionale de la santé P.A.C.A ;

.../...

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale  
— Adresse postale :  
— Standard : 0 820 580 820 / Fax : 04 00.00.00.00  
www.ars.paca.sante.fr

## **ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : La liste annexée au présent arrêté nommant les médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Bouches-du-Rhône est arrêtée comme suit :  
(Cf : liste jointe).

Article 2 : Cet agrément est délivré jusqu'au 23 janvier 2023, date de renouvellement de l'arrêté nommant les médecins agréés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Les médecins agréés, appelés à examiner, au titre du présent arrêté, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

Article 4 : Les médecins de la prévention et les médecins contrôleurs doivent se récuser lorsqu'ils sont missionnés en tant que médecins agréés pour examiner un fonctionnaire appartenant à l'administration qui les emploie.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 05 février 2020 est abrogé.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la Déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de santé P.A.C.A, sont chargées, chacune en ce qui l'a concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **07 juillet 2020**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale  
— Adresse postale :  
— Standard : 0 820 580 820 / Fax : 04 00.00.00.00  
[www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

**LISTE ANNEXEE A L'ARRETE DU : 07 juillet 2020**  
**DE LA LISTE DES MEDECINS AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**

**ADDITIFS mars 2020 :**

Docteur SIMONCINI Alain,  
Docteur IMBERT Guy,  
Docteur HOBALLAH Hani,  
Docteur BOUDOURESQUES Gérard,  
Docteur THOMASSIN Jean-Marc.

**RETRAITS mars 2020**

Docteur LAMARCHI Jean-François,  
Docteur LABARUTIAS Pascal,  
Docteur LINDENMEYER Eric,  
Docteur SASSOON Dominique,  
Docteur SUCHET Laurent,  
Docteur VIARD Dominique.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale  
— Adresse postale :  
— Standard : 0 820 580 820 / Fax : 04 00.00.00.00  
[www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**AIX EN PROVENCE**

Docteur ARROUAS Armand	4 RUE PEYRESC	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 21 35 44
Docteur BELZER Philippe	CENTRE MEDICAL DU VILLAGE DU SOLEIL	13540 AIX EN PROVENCE	04 90 50 47 39
Docteur BLUTEAU Philippe	CENTRE DE GESTION - BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE	13098 AIX EN PROVENCE	04 42 54 40 69
Docteur BOUVET Sébastien	14 RUE DE LA FOURANE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 33 33
Docteur DAVID CALVET Xavier	4 CHEMIN DES ECOLES	13540 AIX EN PROVENCE	04 42 92 77 99
Docteur DECAMPOU DE GRIMALDI Antoine	28 BOULEVARD DU ROI RENE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 18 18
Docteur DE CUTTOLI Christine	CHS MONTPERRIN - 109 AVENUE DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX01	04 42 16 16 16
Docteur FERRANDEZ José	8 AVENUE VICTOR HUGO	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 19 34
Docteur GONZALEZ William	CENTRE MEDICAL JAS DE BOUFFAN -10 RUE CHARLOUM RIEU	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 04 21
Docteur KAROUBY Jean Marc	5 RUE DU 4 SEPTEMBRE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 39 95
Docteur LAMBROPOULOS Denis	19 B AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 33 11
Docteur LATIL Olivier	15 COURS GAMBETTA	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 96 49 45
Docteur JUVENAL Muriel	CDG13-BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE LES VERGES	13098 AIX EN PROVENCE	04 42 54 40 50
Docteur MAINA Claude	LES FRUITIERS 2 N° 14 - 105 AVENUE DE BREDASQUE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 67 97
Docteur MARTEL Jean	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 03 81
Docteur PORCHERON Astrid	2 AVENUE DU VAL ST ANDRE - ENTREE 4	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 20 87
Docteur RICHARDOT Jean-Paul	7 RUE MARECHAL FOCH	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 90 57
Docteur SORDAGE Monique	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 61 46

**ARLES**

Docteur LEGOEUIL Jean	9 RUE CONDORCET	13200 ARLES	04 90 18 24 24
Docteur MOULLET Jean Christophe	41 BOULEVARD EMILE COMBES	13200 ARLES	04 90 93 51 01

**AUBAGNE**

Docteur BERLIOUX Claude	CH AUBAGNE - AVENUE DES SŒURS GASTINE	13400 AUBAGNE	06 25 01 66 94
Docteur CUTTICA Jean Charles	25 RUE DES COQUIERES	13400 AUBAGNE	04 42 18 72 18
Docteur GRELOT Jean Luc	51 AVENUE DES GOUMS	13400 AUBAGNE	04 91 81 05 43
Docteur OBADIA Joseph	25 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE GRP PIERROT BT A1	13400 AUBAGNE	06 62 64 13 49
Docteur OVANON Georges	13 AVENUE JOSEPH FALLEN	13400 AUBAGNE	04 42 03 10 00
Docteur PAYAN Richard	CL LA CASAMANCE - 33 BD DES FARIGOULES	13400 AUBAGNE	04 91 88 43 91
Docteur TORRESANI Jean Louis	CABINET MEDICAL - 60 A ALLEE DES VERRIERS	13400 AUBAGNE	04 42 18 70 10

**AURIOL**

Docteur DOMINICI Christophe	ZAC DU PUJOL1 - AVENUE DU 19 MARS 1962	13390 AURIOL	04 42 04 41 41
Docteur FRASSATI Emilie	AVENUE DU 19 MARS 1962 - ZA DU PUJOL	13390 AURIOL	04 42 04 41 41

**CARRY LE ROUET**

Docteur GRAZZINI Jean Paul	1 ALLEE DES CYPRES	13620 CARRY LE ROUET	06 89 88 60 86
----------------------------	--------------------	----------------------	----------------

**CEYRESTE**

Docteur PRAT Anne	33 BOULEVARD ALPHONSE DAVID	13600 CEYRESTE	04 91 83 22 00
-------------------	-----------------------------	----------------	----------------

**CHATEAURENARD**

Docteur GRANDPERRIN Arnaud	CENTRE MEDICAL - 32 B BOULEVARD GAMBETTA	13160 CHATEAURENARD	04 90 94 67 58
----------------------------	--	---------------------	----------------

**EGUILLES**

Docteur BROTELLE Jean Luc	515 CHEMIN DU VERGON	13510 EGUILLES	04 42 92 56 21
---------------------------	----------------------	----------------	----------------

**ENSUES LA REDONNE**

Docteur GARNIER Michel	1 TRAVERSE DU VIEUX JAS	13820 ENSUES LA REDONNE	04 42 44 84 33
------------------------	-------------------------	-------------------------	----------------

**FUVEAU**

Docteur DOUENEL Sophie	LE GRIFFON-ZAC DE LA BARQUE	13710 FUVEAU	04 42 51 12 08
------------------------	-----------------------------	--------------	----------------

**GARDANNE**

Docteur ZUCK Sophie	C.C LA PLAINE - 930 AVENUE D'ARMENIE	13120 GARDANNE	06 26 37 32 85
---------------------	--------------------------------------	----------------	----------------

**LA BOUILLADISSE**

Docteur COFFIN Claude	2 BIS PLACE DE LA MAIRIE - AVENUE DE LA LIBERATION	13720 LA BOUILLADISSE	06 09 50 53 08
-----------------------	--	-----------------------	----------------

**LES PENNES MIRABEAU**

Docteur PASQUALETTO Agnes	CENTRE MEDICAL - 58 AVENUE VICTOR HUGO	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 42 02 77 78
Docteur TONDA Jean	1 BIS RUE DE ROUEN - LA GAVOTTE	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 91 96 14 80

**MARSEILLE 1**

Docteur DOUMBIA Adamo	60 BOULEVARD VOLTAIRE	13001 MARSEILLE	06 20 49 00 17
Docteur EL HARRAR Patrick	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 91 71 00
Docteur HADDAD Albert	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 08 58 84
Docteur HERBAULT Herve	30 RUE NATIONALE	13001 MARSEILLE	04 91 90 11 05
Docteur SAGHROUN Marcel	6 RUE DES FABRES	13001 MARSEILLE	04 91 90 88 60

**MARSEILLE 2**

Docteur BERNARDINI Jean pierre	60 BOULEVARD DES DAMES	13002 MARSEILLE	06 13 61 61 40
Docteur DELLAVALLE DURAND Audrey	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 25 80
Docteur DEVIN GASS Sylvie	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 84
Docteur GULESIAN Maryse	METROPOLE A.M.P 10 PLACE DE LA JOLIETTE - BP 48014	13567 MARSEILLE CEDEX 02	04 91 99 70 11
Docteur LASALARIE Jean-Marc	80 RUE DE LA REPUBLIQUE	13002 MARSEILLE	06 09 87 30 59
Docteur SCOTTO DI FASANO Daniel	CENTRE DE SANTE - 38 RUE JEAN TRINQUET	13002 MARSEILLE	06 86 92 81 02
Docteur SIMONCINI Alain	CENTRE DE SANTE - 38 RUE JEAN TRINQUET	13002 MARSEILLE	04 91 13 19 19
Docteur VINCENTELLI-DANDALEIX Anne Marie	MDPH 13 - 4 QUAI D ARENC	13002 MARSEILLE	04 13 31 97 40

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**MARSEILLE 3**

Docteur POMMIER Philip CENTRE MEDICAL - 134 RUE FELIX PYAT 13003 MARSEILLE 04 91 02 30 30

**MARSEILLE 4**

Docteur BERTHET Henri 16 AVENUE FOCH 13004 MARSEILLE 04 91 86 02 65  
 Docteur CELLIER Bruno 14 BOULEVARD DU JARDIN ZOOLOGIQUE 13004 MARSEILLE 04 91 84 38 50  
 Docteur DIMET Jean Paul CENTRE MEDICAL R.BACCI -15 CHEMIN DE ST BARNABE 13004 MARSEILLE 04 91 24 55 73  
 Docteur FASSANARO Gérard 16 RUE DU DOCTEUR ACQUAVIVA 13004 MARSEILLE 06 07 54 03 88

**MARSEILLE 5**

Docteur GUERCIA VINCENT Christine LA CONCEPTION-MEDECINE AGREE-APHM- 147 BD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 38 00 00  
 Docteur HATEMIAN Nathalie LA CONCEPTION-MEDECINE AGREE-APHM- 147 BD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 38 00 00  
 Docteur LANKAR Charles 43 BOULEVARD EUGENE PIERRE 13005 MARSEILLE 04 91 47 04 90  
 Docteur MAGNE Jean 2 RUE DU CAMAS 13005 MARSEILLE 04 91 48 56 23  
 Docteur PIC Christian CG-DGAS 52 AVENUE DE ST JUST 13266 MARSEILLE CEDEX 05 04 90 93 88 65  
 Docteur PIDELLO Hubert 145 A BOULEVARD BAILLE 13005 MARSEILLE 04 91 78 66 63  
 Docteur ZINI Gerard Juda CENTRE MEDICAL - 126 BOULEVARD CHAVE 13005 MARSEILLE 04 91 42 30 61

**MARSEILLE 6**

Docteur CAYOL Véronique DR.JSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 00 51 08  
 Docteur DANSETTE Jean Marc 65 A AVENUE DU PRADO 13006 MARSEILLE 04 91 79 14 14  
 Docteur DI LEO MASSIANI Beatrice 2 RUE D ARCOLE 13006 MARSEILLE 06 07 73 13 02  
 Docteur ELYAKIME Odile DR.JSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 78 72 47  
 Docteur LEPINE François 184 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE 04 91 57 01 51  
 Docteur NGUYEN VAN LOC Eric 184 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE 06 09 50 26 38  
 Docteur MILLELIRI Jacques DR.JSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 06 29 13 00 51  
 Docteur OTTAVI Andre DR.JSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 04 91 00 58 85  
 Docteur PHILIBERT Patrick 1 BOULEVARD LOUIS SALVATOR 13006 MARSEILLE 04 91 54 80 20  
 Docteur ROBIN Pierre 4 RUE D'ANGKOR 13006 MARSEILLE 04 91 37 10 63  
 Docteur THERY Didier 53 RUE DU LODI 13006 MARSEILLE 04 91 42 87 36

**MARSEILLE 7**

Docteur CHICKLY Michele 3 RUE DECAZES 13007 MARSEILLE 04 91 31 77 27  
 Docteur DERAGOPIAN Didier 107 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE 06 23 78 76 81  
 Docteur GIRAUD Richard 21/23 RUE CAPITAIN DESSEMOND 13007 MARSEILLE 04 91 52 91 51  
 Docteur MIREUR Olivier 9 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE 04 96 11 28 29  
 Docteur NIDDAM Maurice 7 RUE CRINAS 13007 MARSEILLE 06 07 34 30 04  
 Docteur TEDDE Gilles 114 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE 04 91 33 95 62

**MARSEILLE 8**

Docteur ANCENYS Clara 129 AVENUE DE MAZARGUES 13008 MARSEILLE 04 91 77 42 26  
 Docteur ARROUET KRYSINSKI Marie-Annick 12/14 BOULEVARD PEPIN 13008 MARSEILLE 04 91 22 83 03  
 Docteur BERAHA Harold 30 BOULEVARD DE STE ANNE - LE MANOIR 13008 MARSEILLE 04 91 71 71 72  
 Docteur BORGNETTA Marc I.N.PP ENTREE 3 PORT DE LA POINTE-ROUGE BP 157 13267 MARSEILLE CEDEX 08 04 96 14 09 61  
 Docteur BOTTINI Bernard Michel 152 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 04 66 04  
 Docteur COLLETTE Philippe 141 AVENUE DE HAMBOURG - LES TERRASSES BT B 13008 MARSEILLE 04 91 73 24 24  
 Docteur DESENCLOS Jean Marc 152 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 94 97 48  
 Docteur DUVAL Thierry 41 BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 13008 MARSEILLE 04 91 65 28 68  
 Docteur FRANCK Julien 95 AVENUE DE LA MADRAGUE DE MONTREDON 13008 MARSEILLE 04 91 73 20 99  
 Docteur FAURE Jean Luc 538 RUE PARADIS 13008 MARSEILLE 04 91 23 32 92  
 Docteur HAGEGE Lucien CENTRE MEDICAL - 141 AVENUE DE HAMBOURG 13008 MARSEILLE 04 91 73 50 49  
 Docteur ORTICONI Mathieu 306 ROND POINT DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 96 20 34 70  
 Docteur RECORBET Guy GROUPE MEDICAL - 6 BOULEVARD VELASQUEZ 13008 MARSEILLE 04 91 73 10 73  
 Docteur REMY Brigitte 192 RUE DU ROUET 13008 MARSEILLE 06 62 56 70 49  
 Docteur VISCONTI Alexandre 394 B AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 04 91 77 49 04

**MARSEILLE 9**

Docteur ELKIESS Braham PARC FLEURI BT C1 - 121 BOULEVARD PAUL CLAUDEL 13009 MARSEILLE 04 91 26 24 01  
 Docteur FAREAU Didier 23 BOULEVARD DE LA CONCORDE 13009 MARSEILLE 04 91 40 64 23  
 Docteur ROUAH Michel 121 BOULEVARD PAUL CLAUDEL - PARC FLEURI BT E3 13009 MARSEILLE 04 91 75 04 80

**MARSEILLE 10**

Docteur IMBERT Guy RES BELLEVUE BT 11 - 143 BOULEVARD PAUL CLAUDEL 13010 MARSEILLE 04 91 75 52 07

**MARSEILLE 11**

Docteur BRESSIN Jean Paul CENTRE MEDICAL - TRA DE LA VALBARELLE A ST MARCEL 13011 MARSEILLE 04 91 87 63 00  
 Docteur BODOSSIAN Aude 155 ROUTE DES TROIS LUCS 13011 MARSEILLE 04 91 43 00 03  
 Docteur GERONIMI BERGASSOLI Laurence LA GROGNARDE - 4 SQUARE BERTHIER 13011 MARSEILLE 04 91 31 07 85  
 Docteur GUILHOT Olivier 120 BOULEVARD DE LA MILLIERE 13011 MARSEILLE 04 91 36 03 18  
 Docteur LAFEUILLADE Dominique RES. LES OPALINE - SAINT ANDRE 13011 MARSEILLE 06 08 77 26 00  
 Docteur MECHOUK Rachid 70 RUE ARNOULD 13011 MARSEILLE 04 91 36 24 56  
 Docteur PERRY Philippe CLINIQUE LA PROVENCE- 164 ROUTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE 07 83 21 55 24  
 Docteur SQUARCIONI Nicolas CAMOINS-LES-BAINS - 50 ROUTE DE LA TREILLE 13011 MARSEILLE 04 91 43 05 76  
 Docteur TERRAMORSI Jean-Jacques CENTRE LOU PESCAIRE BT L - 84 AVENUE W.BOOTH 13011 MARSEILLE 04 91 45 27 81

**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation**  
**des médecins agréés**  
**du 23 /01/2020 au 23/01/2023**

**MARSEILLE 12**

Docteur PAULIC Pierre LES IFS - 30 AVENUE DU BOUSQUETIER 13012 MARSEILLE 06 61 80 17 02

**MARSEILLE 13**

Docteur ABBOU Roger 15 RUE NOGARETTE-LES HIRONDELLE N°10-CHEMIN DU MERLAT 13013 MARSEILLE 04 91 98 15 84

Docteur BALANTZIAN Michel 17 BIS AVENUE DE FUVEAU 13013 MARSEILLE 04 91 70 01 51

Docteur BONNEAUD Jacques 67 AVENUE DE LA ROSE PARC DES ROSES BT B7 13013 MARSEILLE 04 91 66 85 25

Docteur CONFORTO Charles Andre 148 RUE ALPHONSE DAUDET 13013 MARSEILLE 04 91 66 45 23

Docteur DRAI PERRIER Anne Lise ESPACE SANTE LA ROSE - 16 RUE ALBERT EINSTEIN 13013 MARSEILLE 04 91 66 46 99

Docteur FERRARI Guy 64 TRAVERSE DE LA BALME 13013 MARSEILLE 06 13 80 05 80

Docteur LARTIGUE Christian 8 RUE SIMONE WEIL 13013 MARSEILLE 07 61 78 10 85

**MARSEILLE 14**

Docteur BECHARA Joseph RES. LE MAIL BT C1 - 51 BD MAHBOUBI TIR 13014 MARSEILLE 04 91 63 63 64

Docteur BRIEUSSEL Dominique CENTRE MEDICAL J.JAURES - 24 AVENUE DES ARNAVAUX 13014 MARSEILLE 04 91 98 43 75

Docteur BRUNA ROSSO Anne EPHAD - 72 AVENUE CLAUDE MONET 13014 MARSEILLE 04 95 05 10 40

Docteur CARISSIMI Christine EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE 04 86 57 68 62

Docteur CINI Serge LE CHAZELET - 21 TRAVERSE DES ROSIERS 13014 MARSEILLE 04 91 98 15 96

Docteur COEROLI Jean Noël SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE 06 61 40 82 53

Docteur DISTANTI Marc André VILLAGE SANTE-24B BOULEVARD CHARLES MORETTI 13014 MARSEILLE 04 91 65 88 89

Docteur GUILPAIN Jean Yves 4 AVENUE CLAUDE MONET 13014 MARSEILLE 04 88 44 34 99

Docteur KORICHE Abdelmalek CENTRE MEDICAL MAGDELEINE - 178 CHEMIN DE STE MARTHE 13014 MARSEILLE 04 91 98 31 51

Docteur MOUHOUBI Moussa 218 CHEMIN DE STE MARTHE - CAMPAGNE PICON BT D2 13014 MARSEILLE 04 91 98 23 32

Docteur OTTAVI Andre SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE 06 25 27 49 69

Docteur TATARIAN Ara SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE 06 09 95 36 98

**MARSEILLE 15**

Docteur BARRA Jean Louis SDIS13-ZI- LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 04 42 16 69 90

Docteur BOUTBOUL Serge 253 CHEMIN DE MADRAGUE-VILLE 13015 MARSEILLE 04 91 63 03 33

Docteur CHASTEL Frédérique SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 04 42 16 69 90

Docteur CULIOLI RANCELLI Jacqueline APHM NORD - CHEMIN DES BOURRELY 13015 MARSEILLE 04 91 38 00 00

Docteur DELAGE Gérard 240 ROUTE NATIONALE DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE 04 91 96 00 46

Docteur FABBRI Joel SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 06 87 71 74 41

Docteur FELICELLI Jacques 192 RUE DE LYON 13015 MARSEILLE 04 91 02 92 40

Docteur GUIDUCCI Jean Remi CENTRE CARDIO - 1 ROUTE DE LA GAVOTTE 13015 MARSEILLE 04 91 96 19 28

Docteur MAGNIEN Christine SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 04 42 16 69 90

Docteur PONS Frank SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 04 42 16 69 90

Docteur PORTE Henri 1 BOULEVARD DE LUNEL - ANGLE 160 BD H.BARNIER 13015 MARSEILLE 06 07 52 83 27

Docteur SEBASTIEN Christian 4 ALLEE DU CENTAURE 13015 MARSEILLE 04 91 60 53 09

Docteur TRAVERSA Robert SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN 13326 MARSEILLE CEDEX 15 04 91 28 47 47

**MARSEILLE 16**

Docteur CAPARROS Dominique CENTRE MEDICAL-57 CHEMIN DE MOZAMBIQUE 13016 MARSEILLE 04 91 46 38 31

Docteur MADRID André 38 PLAGE DE L ESTAQUE 13016 MARSEILLE 04 91 46 09 09

**MARTIGUES**

Docteur BLANVILLAIN Claudia 12 RUE JEAN ROQUE - NOUVEAU PRADO 13500 MARTIGUES 04 42 80 41 51

Docteur GILLE Alain RES DU GRAND PUIITS - 14 RUE EDOUARD AMAVET 13500 MARTIGUES 04 42 07 07 51

Docteur LEGRIS Thierry 4 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - BT A 13500 MARTIGUES 04 42 49 37 37

**MIRAMAS**

Docteur NGUYEN TAN QUOC Eric 22 RUE JOURDAN - ANGLE RUE VOLTAIRE 13140 MIRAMAS 04 90 50 20 00

**MOURIES**

Docteur BARGIER Jacques 23 RUE PASTEUR 13890 MOURIES 04 90 47 50 14

**PLAN DE CUQUES**

Docteur FASSANARO Gérard LE BOCAGE II BT D1- AVENUE CHARLES DE GAULLE 13380 PLAN DE CUQUES 06 07 54 03 88

**PORT ST LOUIS DU RHONE**

Docteur BULLOCK Farid 29 RUE BERANGER 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE 04 90 55 70 73

**RAPHALE LES ARLES**

Docteur ANNETIN Alain 10 RUE DES SANTONS 13280 RAPHELE LES ARLES 04 90 98 31 29

**SALON DE PROVENCE**

Docteur ROUSSELLET Christian 85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 13300 SALON DE PROVENCE 04 90 56 06 33

**SAINT CHAMAS**

Docteur DEJARDIN Robert 11 RUE DE LA LIBERTE 13250 SAINT-CHAMAS 06 09 58 33 33

**SAINT REMY DE PROVENCE**

Docteur CHEVAL Nicolas POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY 13210 SAINT-REMY DE PROVENCE 04 32 60 14 80

Docteur GRUBAIN Didier POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY 13210 SAINT-REMY DE PROVENCE 04 90 92 23 09

**VAUVENARGUES**

Docteur JACQUOT Eric CABINET MEDICAL L' AGORA - RD 10 13126 VAUVENARGUES 06 33 85 99 66

**VELAUX**

Docteur PASCAL Claude 11 AVENUE HELENE BOUCHER CD 55 13880 VELAUX 04 42 87 44 30



**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation  
des médecins agréés  
du 23 /01/2020 au 23/01/2023

**VITROLLES**

Docteur ETIENNE Yves	4 PLACE DE LA REPUBLIQUE - VIEUX VILLAGE	13127 VITROLLES	04 42 89 91 01
Docteur FRANCON Jean Luc	13 AVENUE DU 8 MAI 1945 - LA FRESCOULE	13127 VITROLLES	04 42 79 75 01
Docteur GALLI Joëlle	LA CLAIRIERE DE L'ANGOLA BT E-BP 20259	13127 VITROLLES CEDEX	06 13 57 47 00
Docteur JEAN Patrick	MONTEE DU ROCHER _VIEUX VILLAGE	13127 VITROLLES	04 42 75 15 33

**Par arrêté préfectoral du : 07 JUILLET 2020**

**Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale  
Juliette TRIGNAT**

**LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés  
Du 23/01/2020 au 23/01/2023

**AIX EN PROVENCE**

Docteur BOUHADOUZA Yacine	Psychiatrie	CHS MONTERRIN - S13-G17 -109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 16 16 76/27
Docteur HALIMI Patrice	Chirurgie infantile	MATERNITE L'ETOILE - 2530 ROUTE DE PUYRICARD	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 56 11
Docteur DEFER Remy	Psychiatrie	CDG13 - COMITE MEDICAL - BD DE LA GRANDE THUMINE	13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02	04 42 54 40 50/88
Docteur DUMUR Jean-Pol	Pneumologie	47 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 39 96
Docteur GANZIN Pierre	Rhumatologie	30 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 56 55
Docteur JACQUEME Pierre	Pneumologie	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 50 67
Docteur NAHON Sophie	Oncologie médicale	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 90 17
Docteur PROSPERI Antoine	Psychiatrie	C.H MONTERRIN - POLE EST - 109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 58 25 68

**ARLES**

Docteur JOUBERT Jean Pierre	Psychiatrie	7 RUE JEAN JAURES	13200 ARLES	04 90 18 28 24
-----------------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------

**AUBAGNE**

Docteur BAZIN Eric	Psychiatrie	IMMEUBLE VERDI - RUE JOSEPH LAFOND	13400 AUBAGNE	04 42 03 22 80
--------------------	-------------	------------------------------------	---------------	----------------

**LA CIOTAT**

Docteur SQUARCIONI Gilbert	Gériatrie	CENTRE MEDICAL P.CALISTI - 118 RUE GEORGES ROMAND	13600 LA CIOTAT	06 03 48 59 46
----------------------------	-----------	---	-----------------	----------------

**MARSEILLE 1**

Docteur ALONZO Bernard	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur GUERRINI Robert	Psychiatrie	2 RUE BAILLI DE SUFFREN	13001 MARSEILLE	04 91 54 01 27
Docteur GORJUX-CASU	Médecine du travail	EXPERTIS - 10 PLACE DE LA JOLIETTE - BP 32262	13567 MARSEILLE CEDEX 2	06 77 26 03 76
Docteur GUINOT Herve	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41

**MARSEILLE 2**

Docteur BASTID Christophe	Gastro-Entérologie Hépatologie	7 RUE FELIX EBOUE	13002 MARSEILLE	04 91 92 68 59
Docteur BERGOIN GOMEZ Catherine	Dermatologie et vénéréologie	DRH-VILLE DE MARSEILLE - 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 81
Docteur SERRA Philippe	Pneumologie	12 QUAI DU PORT	13002 MARSEILLE	04 91 54 86 49

**MARSEILLE 3**

Docteur TORRES Dolores	Psychiatrie	C.M.P BELLE DE MAI - 150 RUE DE CRIMEE	13003 MARSEILLE	04 91 50 20 37
------------------------	-------------	--	-----------------	----------------

**MARSEILLE 4**

Docteur BERENQUER Michel	Psychiatrie	2 RUE LACEPEDE	13004 MARSEILLE	04 91 64 77 26
Docteur DAOUD Patrick	Rhumatologie	31 AVENUE MARECHAL FOCH	13004 MARSEILLE	04 91 85 28 22
Docteur GONNET Philippe	Ophthalmologie	161 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 84 56 96
Docteur MATIKIAN Alain	Pathologies cardio-vasculaires	49 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 05 99 00

**MARSEILLE 5**

Docteur DASSA Daniel	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 02
Docteur DISDIER Patrick	Médecine interne	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 49 83/29
Docteur GABETTI Michel	Stomatologie	MEDECINE LEGALE - 27 BOULEVARD JEAN MOULIN	13005 MARSEILLE	06 11 91 04 29
Docteur LEONETTI Georges	Biologie médicale	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 63 85
Docteur POLVEREL Bernard	Psychiatrie	31 PLACE JEAN JAURES	13005 MARSEILLE	04 91 47 20 54
Docteur SAMUELIAN Jean Claude	Psychiatrie	POLE PEDO/ PSYCHIATRIE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 50 47
Docteur SEITZ Jean Francois	Gastro-Entérologie Hépatologie	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 82 13
Docteur ZENDJIDIAN Xavier	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 03

**MARSEILLE 6**

Docteur BOUDOURESQUES Gérard	Neurologie	36 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 37 10 02
Docteur CORI Michel	Psychiatrie	83 RUE SAINT-JACQUES	13006 MARSEILLE	04 91 37 28 20
Docteur DUSSART Luc	Pneumologie	65A AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 96 20 60 60
Docteur GALINIER Anne	Rhumatologie	110A RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	06 61 72 60 47
Docteur ELBEZE Gilles	Rééducation réadaptation fonct	52 RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	04 91 37 46 01
Docteur GRAFF Françoise	Ophthalmologie	5 BOULEVARD NOTRE-DAME	13006 MARSEILLE	04 91 33 34 48
Docteur GUGLIOTTA Jean Eugène	Néphrologie	77 RUE DU DOCTEUR ESCAT	13006 MARSEILLE	04 91 81 21 31
Docteur HEISELBEC Denis	Psychiatrie	8 RUE EDOUARD DELANGLADE	13006 MARSEILLE	04 91 04 61 30
Docteur OLIVARES Jean Paul	Rhumatologie	22 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 37 17 99
Docteur OLIVE EYSSERIC Pierre	Psychiatrie	63 COURS PIERRE PUGET	13006 MARSEILLE	04 91 37 25 22
Docteur PEGLIASCO Herve	Pneumologie	22 RUE MONTGRAND	13006 MARSEILLE	04 91 54 47 77
Docteur THOMASSIN Jean-Marc	Oto-Rhino-laryngologie	24 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 81 27 81

**MARSEILLE 8**

Docteur AIRAUDI Stéphane	Chirurgie ortho. & traumat.	CLINIQUE MONTICELLI - 88 RUE CDT ROLLAND	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur AUBRY Michel	Psychiatrie	2 BOULEVARD MICHELET	13008 MARSEILLE	04 91 55 63 46
Docteur BELLON Helene	Endocrinologie et métabolismes	149 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 25 50 41
Docteur BESSON Nadine	Psychiatrie	32 BOULEVARD RODOCCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 40 32 82
Docteur BIANCHI Herve	Psychiatrie	1 BOULEVARD PERIER	13008 MARSEILLE	04 91 04 63 63
Docteur BRETBEAU Denis	Chirurgie urologique	188 RUE DU ROUET	13008 MARSEILLE	06 09 56 59 86
Docteur CARISSIMI Philippe	Chirurgie générale	38 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 61 62
Docteur HOBALLAH Hani	Gastro-entérologie Hépatologie	118 AVENUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 02 03
Docteur LEBEAU Jean Louis	Psychiatrie	376 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 38 47
Docteur LEVEQUE Marc	Neurochirurgie	232 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	06 28 54 87 68
Docteur MAILAENDER Claude	Chirurgie ortho. & traumat.	118 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 16 73 72/78
Docteur NAIM Claude	Rhumatologue	486 RUE PARADIS	13008 MARSEILLE	04 91 77 32 32
Docteur MARANDAT Bernard	Chirurgie ortho. & traumat.	215 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 55 55
Docteur PELLAT Jean Luc	Chir.Plastique & Reconst.	393 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur SCHLAMA Serge	Chirurgie vasculaire	19 BOULEVARD RABATAU	13008 MARSEILLE	06 63 88 16 30
Docteur SPORTICH Eric	Psychiatrie	6 RUE WULFRAN PUGET	13008 MARSEILLE	04 91 71 52 98
Docteur TRAMONI Antoine Vincent	Psychiatrie	5 PARC MERMOZ - BD RODOCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 54 84 47

**LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE**  
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés  
Du 23/01/2020 au 23/01/2023

**MARSEILLE 9**

Docteur DELARQUE Alain	Réduct°-réadaptat°-fonctionnelle	UGECAM-VALMANTE SUD- 42 BOULEVARD DE LA GAYE	13275 MARSEILLE CEDEX 09	08 26 46 46 86
Docteur DERMECHE Slimane	Oncologie médicale	INSTITUT PAOLI CALMETTES - 232 BD STE-MARGUERITE	13273 MARSEILLE CEDEX 09	06 42 99 64 22
Docteur GABISSON Pierre	Ophthalmologie	74 AVENUE DE MAZARGUES	13009 MARSEILLE	06 13 75 03 34
Docteur LAMBICCHI Pierre	Pathologies cardio-vasculaires	73B AVENUE DE LA SOUDE	13009 MARSEILLE	06 13 27 28 20
Docteur GALLEGRO Jeanne	Stomatologie	22 AVENUE DE TAHURE	13009 MARSEILLE	04 91 75 75 10
Docteur LANCON Christophe	Psychiatrie	C.H STE MARGUERITE - 270 BD DE STE MARGUERITE	13274 MARSEILLE CEDEX 09	04 91 43 55 51
Docteur TALLET Jean Michel	Chirurgie ortho. & traumatolo.	CENTRE PHOCEA - 10 BOULEVARD GUSTAVE GANAY	13009 MARSEILLE	06 13 61 35 32

**MARSEILLE 10**

Docteur CHICKLY Marc	Chirurgie ortho. & traumatolo	HOPITAL LA RESIDENCE DU PARC 16 RUE G.BERGER	13010 MARSEILLE	04 91 83 99 21/20
Docteur PEYRON Jean Nicolas	Stomatologie	5 PLACE GUY DURAND	13010 MARSEILLE	04 91 44 83 43

**MARSEILLE 12**

Docteur COSTE Joël	Rhumatologie	CLINIQUE CHANTECLER - 240/241 AVENUE DES POILUS	13012 MARSEILLE	04 91 21 06 06
Docteur FINAUD Michaël	Médecine Interne	RES. LA BASTIDE VERTE BT B - 8 BD BOUYALA D'ARNAUD	13012 MARSEILLE	04 91 32 81 86
Docteur PERREARD Eric	Psychiatrie	LE SULLY - 97 AVENUE WILLIAM BOOTH	13012 MARSEILLE	04 91 44 43 02

**MARSEILLE 13**

Docteur BOULANGER MARINETTI Christophe	Psychiatre	CENTRE DES SPECIALISTES MEDICAUX - 8 AVENUE DES OLIVES	13013 MARSEILLE	04 91 70 18 16
Docteur BORTON Fabrice	Psychiatre	13 RUE RAYMONDE MARTIN	13013 MARSEILLE	04 91 53 33 33
Docteur GUEYDON Patricia	Médecine du Travail	SERVICE SANTE AU TRAVAIL - DSCC 7 RUE GASPARD MONGE	13013 MARSEILLE	04 88 64 77 42

**MARSEILLE 14**

Docteur ABA Philippe-Karim	Rhumatologie	STATION ALEXANDRE- 29/31 BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014 MARSEILLE	04 95 05 00 00
Docteur SANTINI François Marie	Oto-Rhino-Laryngologie	SGAMI SUD- 299 CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014 MARSEILLE	06 76 48 19 81

**MARSEILLE 15**

Docteur BRIGNATZ Jacques	Pneumologie	C.L.A.T - 8 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS	13015 MARSEILLE	06 23 70 62 73
Docteur CARIJN Paul	Psychiatrie	66 BOULEVARD HENRI BARNIER	13015 MARSEILLE	04 91 60 39 55
Docteur MALCA Samuel	Neurochirurgie	C.H NORD - CHEMIN DE BOURRELY	13015 MARSEILLE	04 91 96 86 20
Docteur NOUAR Rachid	Ophthalmologie	5 BOULEVARD CAPITAINE GEZE	13015 MARSEILLE	04 91 48 13 76
Docteur OULD YAHOUI Jean Marie	Psychiatrie	33 BOULEVARD DU BOSPHORE	13015 MARSEILLE	06 70 70 00 33

**MARTIGUES**

Docteur MARTELET Anne Marie	Pneumologie	ESPACE VENITIEN - 1 AVENUE SALVADOR	13500 MARTIGUES	04 42 80 85 05
Docteur SIMONIAN Claude	Pneumologie	C.H - 3 BOULEVARD DES RAYETTES	13698 MARTIGUES CEDEX	04 42 43 22 22

**MIMET**

Docteur GOURRHEUX Jean Claude	Rééducation réadaptation fonct	CENTRE P.CEZANNE - 929 ROUTE DE GARDANNE	13105 MIMET	04 42 65 39 08
-------------------------------	--------------------------------	--	-------------	----------------

**SALON DE PROVENCE**

Docteur CROUSILLAT Bernard	Pathologies cardio-vasculaires	CENTRE DE SANTE - BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	13300 SALON DE PROVENCE	06 20 75 68 77
Docteur DUPENDANT Didier	Rhumatologie	683 BOULEVARD DU ROY RENE	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 53 02 02
Docteur HUGUES Bernard	Pneumologie	1 RUE JEAN COCTEAU PLACE MORGAN	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 15 48

Par Arrêté préfectoral du : 07  
JUILLET 2020

Pour le Préfet - La Secrétaire Générale  
Juliette TRIGNAT

Direction Departementale des Territoires et de  
la Mer 13

13-2021-04-22-00001

Arrêté préfectoral autorisant pour six ans la  
poursuite de l'exploitation du tunnel Mirabeau  
sur A51 à Jouques

## **Arrêté préfectoral**

### **autorisant pour 6 ans la poursuite de l'exploitation du tunnel Mirabeau sur A51 à Jouques**

**VU** la loi n°2002-3 du 03 janvier 2002, relative notamment à la sécurité des infrastructures et systèmes de transports ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**Vu** le décret n° 2006-165 du 10 février 2006 relatif aux communications radioélectriques des services de secours en opération dans les tunnels ;

**VU** le décret 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** la circulaire n° 2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres et l'annexe 2 (instruction technique) à la circulaire n° 2000-63 du 25 août 2000 ;

**VU** l'avis transmis en date du 31 juillet 2003 du Comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers (CESTR) ;

**VU** la demande déposée par la Société ESCOTA en date du 15 octobre 2020 ;

**VU** l'avis en date du 11 février 2021, de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA ;

**VU** l'avis N° 274738 en date du 29 janvier 2021 du Chef de corps, Directeur général des services d'incendie et de secours des Bouches du Rhône ;

**VU** l'avis en date du 1<sup>er</sup> février 2021 de la Directrice Départementale de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'avis N° 00772/2020 en date du 28 décembre 2020 du commandant du peloton motorisé de Meyrargues ;

**VU** l'avis en date du 23 décembre 2020 du Maire de la commune de Jouques ;

**VU** l'avis de la sous-commission départementale de sécurité des infrastructures et systèmes de transports des Bouches du Rhône réunie le 2 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** le rapport de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;

**Sur Proposition** de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône,

## **ARRÊTE**

### **Article premier : Renouvellement de l'autorisation d'exploitation**

La société ESCOTA est autorisée à poursuivre l'exploitation du tunnel Mirabeau sur l'A51 à Jouques pour une période de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Cette autorisation est assortie de la prescription définie à l'article 2 ci-après.

### **Article 2 : Prescription applicable à la poursuite de l'exploitation**

Mettre à jour le Plan d'Intervention et de Sécurité sur les missions de la DDTM, de la Préfecture et de la mairie, avant la fin de l'année.

### **Article 3 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site web [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 : Diffusion**

Le présent arrêté sera adressé aux destinataires suivants :

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- La Directrice de Cabinet du préfet des Bouches du Rhône ;
- Le Président de la société ESCOTA ;
- Le Chef de corps, Directeur général des services d'incendie et de secours des Bouches du Rhône ;
- Le Maire de Jouques ;
- La Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement PACA ;
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;
- La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- La Directrice Départementale de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône,
- Le Commandant du peloton motorisé de Meyrargues,

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Marseille, le 22 avril 2021

Le Préfet

**Signé**

Christophe MIRMAND

Direction Departementale des Territoires et de  
la Mer 13

13-2021-04-19-00024

Arrêté préfectoral portant autorisation  
d'effectuer des chasses particulières  
(cages-pièges) aux sangliers

Dossier suivi par : Michel ATTALI

Objet : Cages-Pièges n° 2021-169

**Arrêté Préfectoral  
portant autorisation d'effectuer des chasses particulières (cages-pièges) aux sangliers**

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 427-1 à L 427-7,

**Vu** l'Arrêté du 19 Pluviose An V,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination des Lieutenants de Louveterie,

**Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe Mirmand en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone et de défense de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020,

**Vu** l'arrêté n°13-2020-DD8 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe d'Issernio, Directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

**Vu** l'arrêté n°13-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

**Vu** la demande présentée par M. Patrice STAÏANO, Lieutenant de Louveterie de la 8<sup>è</sup> circonscription, en date du 19/04/2021,

**Vu** l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône,

**Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

**ARRÊTE**

**Article premier :**

Une (1) cage-piège est installée en vue de piéger des sangliers sur le site du Foyer les Aiguebelles, 28 Chemin du Mas d'Amphoux, étang d'Entressen à 13 800 ISTRES.

L'agent d'entretien du foyer est habilité à armer, surveiller et procéder à la relève des pièges chaque matin et devra prévenir le Lieutenant de Louveterie en cas de capture.

**Article 2 :**

La destruction des sangliers piégés sera faite par M. Patrice STAÏANO, Lieutenant de Louveterie. L'autorisation de cette chasse particulière est renouvelée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Article 3 :**

La destruction des sangliers pourra être effectuée au moyen de toutes armes autorisées pour la chasse.

L'emploi de la chevrotine est interdit.



**Article 4 :**

À l'issue de la chasse particulière, les résultats obtenus seront consignés dans un rapport adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

La venaison pourra être soit :

- Remise à des œuvres locales de bienfaisance (avec contrôle sanitaire pris en charge par la commune).
- Traitée par une entreprise d'équarrissage agréée par le Préfet (aux frais de la commune).
- Récupérée par le détenteur du droit de chasse du lieu de l'opération pour sa seule consommation privée, à charge pour lui de faire réaliser les contrôles sanitaires réglementaires. Ces carcasses ne devront en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

**Article 5, suivi et exécution :**

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Le Colonel commandant le Groupement Départemental de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office français de la Biodiversité des Bouches-du-Rhône
- M. Patrice STAIANO, Lieutenant de Louveterie,
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône,
- Le Maire de la commune d'Istres,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 avril 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Départemental

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du SMEE

signé

FREDERIC ARCHELAS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-21-00002

ARRÊTE DS ORSEC AÉROPORT MARSEILLE  
PROVENCE SIGNE



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SIRACEDPC**

**MARSEILLE, LE 21/04/2021**

REF. N°000204

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC  
« AÉROPORT MARSEILLE-PROVENCE »**

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile codifiée dans le Code de la Sécurité Intérieure avec l'article L2513-5

**VU** la loi 98-1171 du 18 décembre 1998 relative à l'organisation de certains services du transport aérien

**VU** la loi du 3 mai 1996 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours

**VU** le décret du 22 juillet 1987 portant concession de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation de l'aérodrome de Marseille-Marignane à la chambre de commerce et d'industrie de Marseille

**VU** le décret n° 62-1520 du 14 décembre 1962 modifiant le décret-loi du 29 juillet 1939 portant création d'un bataillon de marins-pompiers à Marseille et complété par le décret n°2007-449 du 25 mars 2007 relatif aux missions et à l'organisation du BMPM

**VU** l'arrêté du 29 juin 2001 portant attribution aux aérodromes d'un niveau de protection en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs

**VU** l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 juin 2019 portant approbation des dispositions générales « ORSEC » « NOVI » des Bouches-du-Rhône

**VU** l'arrêté du 20 juillet 2019 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement, des transports et du logement relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 98/2009 du 10 juillet 2009 portant attribution des compétences administratives préfectorales dans les zones opérationnelles de l'Etang de Berre et du Golfe de Fos

**VU** l'arrêté préfectoral n° 518 du 22 décembre 2015 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC SATER

**VU** l'arrêté préfectoral n° 189 du 7 mai 2015 portant approbation du règlement opérationnel départemental des services d'incendie et de secours dans le département des Bouches-du-Rhône

**VU** la circulaire interministérielle n° 99-575 du 10 novembre 1999 relative au Plan de Secours Spécialisé Aérodrome pour les accidents d'aéronefs en zone d'aérodrome ou en zone voisine d'aérodrome

**VU** la circulaire D010001636 du 29 juin 2001 relative à la mise en œuvre de la réglementation relative au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA)

**CONSIDÉRANT** les changements intervenus dans la configuration et l'affectation des locaux utilisés en cas de gestion de crise au sein de l'aéroport

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions spécifiques « Aéroport de Marseille-Provence » du plan ORSEC dans le département des Bouches-du-Rhône, jointes au présent arrêté, sont approuvées et deviennent immédiatement applicables.

**ARTICLE 2** : Ce document annule et remplace celui établi en 2018. L'arrêté d'approbation des dispositions spécifiques « aéroport de Marseille-Provence » du plan ORSEC en date du 12 février 2018 est abrogé.

**ARTICLE 3** : Mmes et MM. la préfète de police des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale de la préfecture, la directrice de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement d'Istres, les présidents d'exécutifs territoriaux, les chefs de services et directeurs d'organismes intégrés dans le dispositif départemental ORSEC, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Le Préfet,**

**signé**

**Christophe MIRMAND**

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-21-00004

Arrêté fixant la répartition du jury d'assises pour  
le département des Bouches-du-Rhône

---

**Arrêté fixant la répartition du jury d'assises pour le département des Bouches-du-Rhône**

---

**VU** le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles A36-12, A36-13, et 254 et suivants;

**VU** la loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes;

**VU** la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité;

**VU** la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ;

**VU** le décret n° 2011-1271 du 12 octobre 2011 relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale ;

**VU** l'ordonnance 2019-964 du 18 septembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;

**VU** le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et des collectivités de Saint Barthélemy, de Saint Martin et de Saint Pierre et Miquelon ;

**Sur proposition** de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

**ARRETE :**

**Article premier** : les 2 000 jurés que doit comporter la liste du jury criminel du département des Bouches du Rhône prévue par l'article 260 du Code Procédure Pénale, seront répartis par communes ou communes regroupées, de la façon suivante : .

## I – ARRONDISSEMENT D’AIX-EN-PROVENCE :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
AIX-EN-PROVENCE	142	AIX-EN-PROVENCE
ALLEINS	3	ALLEINS
BOUC-BEL-AIR	15	BOUC-BEL-AIR
CABRIES	10	CABRIES
CHARLEVAL	3	CHARLEVAL
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
COUDOUX	4	COUDOUX
EGUILLES	8	EGUILLES
EYGUIERES	7	EYGUIERES
FARE-LES-OLIVIERS (LA)	9	FARE-LES-OLIVIERS (LA)
FUVEAU	10	FUVEAU
GARDANNE	21	GARDANNE
GREASQUE	4	GREASQUE
JOUQUES	4	JOUQUES
LAMANON	2	LAMANON
LAMBESC	10	LAMBESC
LANCON-PROVENCE	9	LANCON-PROVENCE
MALLEMORT	6	MALLEMORT
MEYRARGUES	4	MEYRARGUES
MEYREUIL	6	MEYREUIL
MIMET	4	MIMET
PELISSANNE	10	PELISSANNE
PENNES-MIRABEAU (LES)	21	PENNES-MIRABEAU (LES)
PEYNIER	4	PEYNIER
PEYROLLES-EN-PROVENCE	5	PEYROLLES-EN-PROVENCE
PUYLOUBIER	2	PUYLOUBIER
PUY-SAINTE-REPARADE (LE)	6	PUY-SAINTE-REPARADE (LE)
ROGNES	5	ROGNES
ROQUE-D'ANTHERON (LA)	5	ROQUE-D'ANTHERON (LA)
ROUSSET	5	ROUSSET
SAINT-CANNAT	6	SAINT-CANNAT
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	1	SAINT-MARC-JAUMEGARDE
SALON-DE-PROVENCE	45	SALON-DE-PROVENCE
SENAS	7	SENAS
SIMIANE-COLLONGUE	6	SIMIANE-COLLONGUE
THOLONET (LE)	2	THOLONET (LE)
TRETS	10	TRETS
VAUVENARGUES	1	VAUVENARGUES
VELAUX	9	VELAUX
VENELLES	8	VENELLES
VENTABREN	5	VENTABREN
VERNEGUES	2	VERNEGUES
<b>Total arrondissement d’Aix-en-Provence</b>	<b>448</b>	

II – ARRONDISSEMENT D'ARLES :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
ARLES	52	ARLES
AUREILLE	2	AUREILLE
BARBENTANE	4	BARBENTANE
BOULBON	2	BOULBON
CABANNES	4	CABANNES
CHATEAURENARD	16	CHATEAURENARD
EYGALIERES	2	EYGALIERES
EYRAGUES	4	EYRAGUES
FONTVIEILLE	4	FONTVIEILLE
GRAVESON	5	GRAVESON
MAILLANE	3	MAILLANE
MAUSSANE-LES-ALPILLES	2	MAUSSANE-LES-ALPILLES
MOLLEGES	3	MOLLEGES
MOURIES	3	MOURIES
NOVES	6	NOVES
ORGON	3	ORGON
PARADOU (LE)	2	PARADOU (LE)
PLAN-D'ORGON	3	PLAN-D'ORGON
ROGNONAS	4	ROGNONAS
SAINT-ANDIOL	3	SAINT-ANDIOL
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (LES)	2	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (LES)
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	2	SAINT-ETIENNE-DU-GRES
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	10	SAINT-REMY-DE-PROVENCE
TARASCON	15	TARASCON
<b>Total arrondissement d'Arles</b>	<b>167</b>	



III – ARRONDISSEMENT D'ISTRES :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
BERRE-L'ETANG	13	BERRE-L'ETANG
CARRY-LE-ROUET	6	CARRY-LE-ROUET
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	17	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
CORNILLON-CONFOUX	1	CORNILLON-CONFOUX
ENSUES-LA-REDONNE	5	ENSUES-LA-REDONNE
FOS-SUR-MER	15	FOS-SUR-MER
GIGNAC-LA-NERTHE	9	GIGNAC-LA-NERTHE
GRANS	5	GRANS
ISTRES	43	ISTRES
MARIGNANE	32	MARIGNANE
MARTIGUES	48	MARTIGUES
MIRAMAS	26	MIRAMAS
PORT-DE-BOUC	16	PORT-DE-BOUC
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	8	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE
ROGNAC	12	ROGNAC
ROVE (LE)	5	ROVE (LE)
SAINT-CHAMAS	8	SAINT-CHAMAS
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	6	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
SAINT-VICTORET	7	SAINT-VICTORET
SAUSSET-LES-PINS	8	SAUSSET-LES-PINS
VITROLLES	33	VITROLLES
<b>Total arrondissement d'Istres</b>	<b>323</b>	

.../....

## IV – ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE :

COMMUNES	Nombre de Jurés	Lieu de tirage au sort
ALLAUCH	20	ALLAUCH
AUBAGNE	46	AUBAGNE
AURIOL	13	AURIOL
BELCODENE	2	BELCODENE
BOUILLADISSE (LA)	6	BOUILLADISSE (LA)
CADOLIVE	2	CADOLIVE
CARNOUX-EN-PROVENCE	6	CARNOUX-EN-PROVENCE
CASSIS	7	CASSIS
CEYRESTE	5	CEYRESTE
CIOTAT (LA)	35	CIOTAT (LA)
CUGES-LES-PINS	5	CUGES-LES-PINS
DESTROUSSE (LA)	4	DESTROUSSE (LA)
GEMENOS	6	GEMENOS
PENNE-SUR-HUVEAUNE (LA)	6	PENNE-SUR-HUVEAUNE (LA)
PEYPIN	5	PEYPIN
PLAN-DE-CUQUES	11	PLAN-DE-CUQUES
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	6	ROQUEFORT-LA-BEDOULE
ROQUEVAIRE	9	ROQUEVAIRE
SAINT-SAVOURNIN	3	SAINT-SAVOURNIN
SEPTEMES-LES-VALLONS	11	SEPTEMES-LES-VALLONS
<b>Total arrondissement sauf Marseille</b>	<b>208</b>	
MARSEILLE – 1 <sup>er</sup> arrondissement	39	MARSEILLE
MARSEILLE – 2 <sup>ème</sup> arrondissement	24	MARSEILLE
MARSEILLE – 3 <sup>ème</sup> arrondissement	50	MARSEILLE
MARSEILLE – 4 <sup>ème</sup> arrondissement	48	MARSEILLE
MARSEILLE – 5 <sup>ème</sup> arrondissement	45	MARSEILLE
MARSEILLE – 6 <sup>ème</sup> arrondissement	41	MARSEILLE
MARSEILLE – 7 <sup>ème</sup> arrondissement	34	MARSEILLE
MARSEILLE – 8 <sup>ème</sup> arrondissement	80	MARSEILLE
MARSEILLE – 9 <sup>ème</sup> arrondissement	75	MARSEILLE
MARSEILLE – 10 <sup>ème</sup> arrondissement	56	MARSEILLE
MARSEILLE – 11 <sup>ème</sup> arrondissement	56	MARSEILLE
MARSEILLE – 12 <sup>ème</sup> arrondissement	60	MARSEILLE
MARSEILLE – 13 <sup>ème</sup> arrondissement	90	MARSEILLE
MARSEILLE – 14 <sup>ème</sup> arrondissement	60	MARSEILLE
MARSEILLE – 15 <sup>ème</sup> arrondissement	75	MARSEILLE
MARSEILLE – 16 <sup>ème</sup> arrondissement	16	MARSEILLE
<b>Population totale ville de Marseille</b>	<b>849</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1057</b>	

.../....

V – COMMUNES REGROUPEES :

ARRONDISSEMENTS	Nombre de jurés	LIEU DU TIRAGE AU SORT
<u>AIX EN PROVENCE</u> AURONS BEAURECUEIL	1	BEAURECUEIL
SAINT-ESTEVE-JANSON LA BARBEN	1	LA BARBEN
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	1	SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
<b>Total arrondissement d'Aix-en-Provence</b>	<b>3</b>	
<u>ARLES</u> LES BAUX-DE-PROVENCE MAS-BLANC-DES-ALPILLES SAINT-PIERRE-DE- MEZOARGUES VERQUIERES	2	VERQUIERES
<b>Total arrondissement d'Arles</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	

.../...

**Article 2 :** le tirage au sort des jurés sera effectué par la Mairie de la commune à partir de la liste générale des électeurs de la commune ou des communes regroupées prévue à l'article 11 du Code Electoral.

**Article 3 :** pour les communes regroupées, le tirage au sort prévu à l'article précédent sera fait par le Maire désigné dans le tableau de l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :** pour la Ville de Marseille, ledit tirage au sort sera effectué par arrondissement, par le Maire de secteur.

**Article 5 :** le nombre de noms à tirer au sort est, dans tous les cas, le triple de celui fixé pour chaque circonscription.

**Article 6 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix en Provence, Arles et Istres et les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 21 AVRIL 2021

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

SIGNE

Juliette TRIGNAT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-21-00003

Arrêté fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre du renouvellement des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône des 20 et 27 juin 2021



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
DE LA LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Elections et de la Réglementation  
DCLE/BER/ EL n°2021-15 bis**

---

**Arrêté fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre du renouvellement des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône des 20 et 27 juin 2021**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral DCLE/BER/ EL n°2021-15 du 7 avril 2021 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre du renouvellement des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône des 13 et 20 juin 2021,

Considérant la modification des dates du scrutin,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté préfectoral DCLE/BER/ EL n°2021-15 précité est retiré.

**Article 2** les déclarations de candidatures pour les élections départementales seront reçues à la Préfecture des Bouches du Rhône, boulevard Paul Peytral, 13006 MARSEILLE

- Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- du lundi 3 mai 2021 au mardi 4 mai 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- le mercredi 5 mai 2021 de 9h à 16h

Pour le second tour de scrutin, le cas échéant :

- le lundi 21 juin 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

**Article 3** : les candidats pourront prendre rendez-vous via le module accessible sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>). En raison de la situation sanitaire, seules 2 personnes seront admises lors du dépôt. Le port du masque sera obligatoire.

**Article 4**: La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 21/04/2021

Pour le Préfet,  
La secrétaire générale  
*Signé*  
Juliette TRIGNAT

**Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ( la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) )**

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-20-00007

Arrêté portant habilitation de l'établissement  
secondaire de la société dénommée  
« POMPES FUNEBRES GALLAND ET FILS »  
exploité sous l'enseigne  
« POMPES FUNEBRES, MARBRERIE  
BARBENTANAISE » sis à BARBENTANE (13570)  
dans le domaine funéraire, du 20 avril 2021



**Bureau des Elections et de la Réglementation  
DCLE/BER/FUN/2021/N°**

---

**Arrêté portant habilitation de l'établissement secondaire de la société dénommée  
« POMPES FUNEBRES GALLAND ET FILS » exploité sous l enseigne  
« POMPES FUNEBRES, MARBRERIE BARBENTANAISE » sis à BARBENTANE (13570)  
dans le domaine funéraire, du 20 avril 2021**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-19 et L2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

Vu la demande reçue le 11 janvier 2021 de Monsieur Geoffroy GALLAND, Président, sollicitant l'habilitation de l'établissement secondaire de la société dénommée «POMPES FUNEBRES GALLAND ET FILS » exploité sous l enseigne « POMPES FUNEBRES, MARBRERIE BARBENTANAISE » sis Route de Boulbon à BARBENTANE (13570) dans le domaine funéraire ;

Considérant que Monsieur Geoffroy GALLAND justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant, dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du code, l'intéressé est réputé satisfaisant au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L.2223-25-1 du CGCT ;

Considérant que l'établissement susvisé est constitué conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;



## ARRETE

Article 1er : L'établissement secondaire de la société dénommée « POMPES FUNEBRES GALLAND ET FILS » exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES, MARBRERIE BARBENTANAISE » situé Route de Boulbon à BARBENTANE (13570) dirigé par M. Geoffroy GALLAND, Président, est habilité à compter de la date du présent arrêté, pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Soins de conservation (*en sous-traitance*)
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **21-13-0357**. L'habilitation est accordée pour 5 ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être effectuée 2 mois avant son échéance.

Article 3 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 4 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégué, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 20 avril 2021

Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau

SIGNE

Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-03-11-00012

Arrêté portant habilitation de l'établissement  
secondaire de la société dénommée « AGENCE  
AVIGNON FUNERAIRE » sous l'enseigne « LA  
MAISON DES OBSEQUES » sise à MARSEILLE  
(13016) dans le domaine funéraire du 11 mars  
2021



**Bureau des Elections et de la Réglementation  
DCLE/BER/FUN/2021/N°**

---

**Arrêté portant habilitation de l'établissement secondaire de la société dénommée  
«AGENCE AVIGNON FUNERAIRE» sous l enseigne «LA MAISON DES OBSEQUES» sise à  
MARSEILLE (13016) dans le domaine funéraire du 11 mars 2021**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-19 et L2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 10 mars 2015 portant habilitation sous le n°15/13/475 de la Société dénommée « AZUR FUNERAIRE » sous l enseigne « ROC'ECLERC » sise 155 Boulevard Roger Chieusse à MARSEILLE (13016) dans le domaine funéraire, jusqu'au 10 mars 2021 ;

Vu la demande reçue le 04 mars 2021 de Monsieur Christophe LA ROSA, Directeur Général, sollicitant le renouvellement de l'habilitation funéraire de la société susvisée désormais exploitée par la SAS AGENCE AVIGNON FUNERAIRE sous l enseigne « LA MAISON DES OBSEQUES » ;

Considérant que l'entreprise susvisée est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

Article 1er : L'établissement secondaire de la SAS AGENCE AVIGNON FUNERAIRE sous l'enseigne « LA MAISON DES OBSEQUES » sise 155 boulevard Roger Chieusse à MARSEILLE (13016) est habilité à compter de la date du présent arrêté, pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

➤ **Jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021**

- Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Fourniture de corbillards et de voitures de deuil
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **21/13/475**. La demande de renouvellement devra être effectuée 2 mois avant son échéance.

Article 3 : L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 10 mars 2015 portant habilitation sous le n°15/13/465 de la société susvisée est abrogé.

Article 4 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 5 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un déléguataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 7 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 11 mars 2021

Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau

SIGNE

Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-20-00008

Arrêté portant habilitation de l'établissement  
secondaire dénommé « POMPES FUNEBRES  
FEUTRIER » sis à MOURIES (13890) dans le  
domaine funéraire, du 20 avril 2021



**Bureau des Elections et de la Réglementation  
DCLE/BER/FUN/2021/N°**

---

**Arrêté portant habilitation de l'établissement secondaire dénommé « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sis à MOURIES (13890) dans le domaine funéraire, du 20 avril 2021**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-19 et L2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

Vu la demande reçue le 24 mars 2021 de Madame JIMENEZ née FEUTRIER Cécile, Présidente, sollicitant l'habilitation de l'établissement secondaire dénommé «POMPES FUNEBRES FEUTRIER» sis 45 Cours Paul Revoil à MOURIES (13890) dans le domaine funéraire ;

Considérant que Madame JIMENEZ née FEUTRIER Cécile, Présidente, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant, dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du code, l'intéressé est réputé satisfaire au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L.2223-25-1 du CGCT ;

Considérant que l'établissement susvisé est constitué conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

Article 1er : L'établissement secondaire dénommé « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » situé 45 Cours Paul Revoil à MOURIES (13890) exploité par Mme JIMENEZ née FEUTRIER Cécile, Présidente, est habilité à compter de la date du présent arrêté, pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **21-13-0356**. L'habilitation est accordée pour 5 ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être effectuée 2 mois avant son échéance.

Article 3 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 4 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 20 avril 2021

Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau

SIGNE

Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-04-21-00001

Arrêté portant renouvellement du comité  
consultatif de la réserve naturelle nationale des  
marais du Vigueirat





**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité  
Et de l'Environnement**

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Service Biodiversité, Eau et Paysages**

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation  
et de l'Environnement  
Mission enquêtes publiques et environnement

**ARRÊTÉ  
portant renouvellement du comité consultatif  
de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat**

**Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à 9 et R. 332-15 à 17 ;

**VU** le décret n°2011-1502 du 9 novembre 2011 portant création de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat ;

**VU** le décret n°2015-622 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement-durable et de l'énergie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 février 2012 portant création du comité consultatif pour la gestion de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, modifié par l'arrêté du 12 août 2005 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 février 2015 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 février 2015 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, arrivé à échéance au 26 février 2021 ;

**VU** la circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 – Renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat**

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, présidé par le Préfet des Bouches du Rhône ou son représentant le Sous-préfet d'Arles, est renouvelé comme suit, pour un mandat de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté :

Place Félix Baret – CS 80 001 – 13 282 Marseille Cedex 06 -  
Téléphone : 04.84.35.40.00  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

1. Représentation des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'État :
  - Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA ou son représentant ;
  - Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
  - Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer Bouches-du-Rhône ou son représentant ;
  - Monsieur le directeur interrégional de l'office française pour la biodiversité PACA-Corse ou son représentant ;
  - Monsieur le délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant ;
  - Madame la présidente du directoire du grand port maritime de Marseille ou son représentant ;
  
2. Élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs regroupements :
  - Monsieur le président du conseil régional PACA ou son représentant ;
  - Madame la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;
  - Monsieur le maire d'Arles ou son représentant ;
  - Monsieur le président du comité d'agglomération Arles – Crau – Camargue ou son représentant ;
  - Monsieur le président du parc naturel régional de Camargue ou son représentant ;
  - Monsieur le président du SYMCRAU ou son représentant ;
  
3. Représentants des propriétaires et des usagers :
  - Monsieur le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône ou son représentant ;
  - Monsieur le président de l'association de dessèchement des marais d'Arles ou son représentant ;
  - Monsieur le délégué régional du conservatoire du littoral ou son représentant ;
  - Un représentant des éleveurs présents sur la réserve naturelle nationale de marais du Vigueirat ;
  - Monsieur le président de l'office du tourisme d'Arles ou son représentant ;
  - Monsieur le président du syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles ou son représentant ;
  
4. Personnalités scientifiques qualifiées et représentant d'associations agréés ayant pour principal objet la protection des espaces naturels :
  - Monsieur le président du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des Marais du Vigueirat ;
  - Monsieur le président de l'association des amis des marais du Vigueirat ou son représentant ;
  - Monsieur le président de la fondation de la tour du Valat ou son représentant ;

- Monsieur le président de la LPO – PACA ou son représentant ;
- Monsieur le président du CEN PACA ou son représentant ;
- Monsieur le président de NACICCA ou son représentant ;

## **ARTICLE 2 – Exécution**

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence, Alpes, Côte-d'Azur, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 21 avril 2021

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

signé

Juliette TRIGNAT

Secrétariat général pour l'administration du  
ministère de l'intérieur

13-2021-04-19-00023

Subdélégation financière MAJ 140421 non signé



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'intérieur Sud

---

**Arrêté du 19/04/2021 portant délégation d'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille  
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille**

---

Le Secrétaire général adjoint  
pour l'administration du Ministère de l'Intérieur sud

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 7 mai 2019, portant nomination de Monsieur Christian CHASSAING, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christian CHASSAING ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud,

1

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

### **ARTICLE 2 portant missions relevant du programme 176 police nationale, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**2 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché Hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget (à partir du 1er mai 2021), à Madame Rauana HOLOZET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du budget, à Madame Stéphanie MANCEAU, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIUO, personnel contractuel pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 176

- BOP n° 7 – BOP zone de défense et de sécurité Sud en qualité de RBOP délégué du **0176-DSUD**,
- BOP n° 1 – « Commandement, soutien et logistique » en qualité de RUO du centre financier **0176-CCSC-DM13**.

**2 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement engagés sur le centre financier **0176-CCSC-DM13** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
AHMED Natacha	BELMONTE Catherine	BONIFACCIO Dominique
BIET Justine	BALZARINI Eric	BEDDAR Hocine
CAILLAUD Christine	CAMBON Marie-Ange	CANTAREL Simon
CARLÉ Jean-Pierre (à compter du 01/05/2021)	CARLI Catherine	COSTANTINI Christine
COSTE Stéphanie	DUDZIAK Stéphanie	DURIS Amélie
EDRU Myriam	FRAISSE Eric	FAURE Katie
GAY Lætitia	GOURNAY Rémi	GONZALEZ François
HOLOZET Rauana	JORDAN Jean-Luc	JEAN-MARIE Nadège
LATTARD Christophe	LAFROGNE Sylvie	LAMBERT David-Olivier
LE-TARTONNEC Joëlle	MANCEAU Stéphanie	MOUNIER Sandra

MORENO Raphaël	MORGANTI Pierre-Dominique	OUAICHA Fatiha
PASQUIER Vincent	REYNIER Béatrice	ROUMANE Sonia
REYNIER Béatrice	SAUGEZ Loïc	SANCHO Stéphane
SANCHEZ Francis	STURINO Isabelle	VERRELLI Ornella
VERDIER-DELLUC Nathalie	VIOU Nicolas	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**ARTICLE 3 portant missions relevant du programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**3 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché Hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget (à partir du 1er mai 2021), à Madame Rauana HOLOZET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du budget, à Madame Stéphanie MANCEAU, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIOU pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 216 « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » RUO du centre financier **0216-CSGA-DSUD**.

**3 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0216-CSGA-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ASSILA Myriam	BELMONTE Catherine	BAUMIER Marie-Odile
BORRY Johanna	BALZARINI Eric	BEDDAR Hocine
BONPAIN Patricia	BOUAZZA Dalila	BIET Justine
CALABRESE Julie	CARLÉ Jean-Pierre ( à compter du 01/05/2021)	CARLI Catherine
COLLIGNON Geneviève	CONSOLARO Christine	CORDEAU Emilie
DE OLIVEIRA Valérie	DI GENNARO Elena	DUDZIAK Stéphanie
EUDE CARNEVALE Nadège	FRAISSE Eric	FLORES Cécile
GAY Laëtiti	GOURNAY Rémi	HAMOUDI Cécile
HOLOZET Rauana	IBIZA-FISHER Geneviève	IVALDI Magali

JAMS Jean Expedit	JEAN-MARIE Nadège	LE-TARTONNEC Joëlle
LATTARD Christophe	LAMBERT David-Olivier	MOUNIER Sandra
MANCEAU Stéphanie	MENUSIER Stéphane	MALECKI Jaroslaw
MAZZOLO Carine	MORENO Raphaël	POELAERT Isabelle
PRE Muriel	OUAICHA Fatiha	PICAN Jacques
PEREZ Nathalie	ROUMANE Sonia	SAUGEZ Loïc
SANCHO Stéphane	SCHMERBER Bernadette	SIMON Laura
STURINO Isabelle	TAORMINA Alain	TEDDE Anthony
VIOU Nicolas	VIALARS Marion	VERDIER Patricia
VERCHER Christine	VERZENI Thierry	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**3 – 3** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée pour effectuer le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, pour constater le service fait et signer les demandes de règlement : à hauteur de 50 000 euros à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances et à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, entre 10 000 et 25 000 euros à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, jusqu'à 10 000 euros à Madame Charlotte RIVIERE, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, cheffe du pôle « protection juridique, indemnisation et recouvrement », à Madame Marie-Laure ALVAREZ, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle « contentieux administratif et conseil juridique », jusqu'à 1 500 euros à Madame Laëtizia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section « indemnisation et recouvrement » et à Mme Laëtizia DI MEO, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "protection juridique".

**3 – 4** Sont autorisés à exprimer les besoins de l'UO. relative aux moyens alloués à la DSIC, en gestion locale du centre financier **0216-CNUM-DSUD**, adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI-CLERMONT attachée d'administration de l'État, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, , appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

**ARTICLE 4 portant missions relevant du programme 303 lutte contre l'immigration irrégulière, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**4 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché Hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget (à partir du 1er mai 2021), à Madame Rauana HOLOZET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du budget, à Madame Stéphanie MANCEAU,



secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIOU pour effectuer, dans CHORUS, **la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.**

**4 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0303-CLII-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
BALZARINI Eric	BELMONTE Catherine	BIET Justine
CARLÉ Jean-Pierre (à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2021)	FRAISSE Eric	HOLOZET Rauana
GOURNAY Rémi	LAMBERT David-Olivier	LE-TARTONNEC Joëlle
MANCEAU Stéphanie	ROUMANE Sonia	SANCHO Stéphane
STURINO Isabelle		

**ARTICLE 5 portant missions du centre de services partagés CHORUS, pour la zone de défense et de sécurité Sud –MI5PLTF013**

**5 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État adjoint au directeur de l'administration générale et des finances
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'État, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 362, 363;
- au Commandant Emmanuel BOUCHEZ, adjoint au chef du CSP SGAMI Sud, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 362, 363 ;
- à Madame Béatrice JAMET, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 362, 363 ;
- à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 362, 363 .

**5 – 2** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

RESPONSABLES		
APELIAN Josiane	BERNARD Anne	BREFEL Baotien
BROTO Liliane	CHAURIS Josée-Laure	DAHMANI Anissa
DINOT Anne-Marie	ENGEL Nathalie	FARKAS Alexandrine
GABOURG Martiny	GACONIER Sylvie	GALIBERT Jean-Paul
GANGAI Solange	GILLET Katy	GRANDIN Catherine
GIL Marlène	IBERSIENE Soazig	JALASSON Marie-Danielle
JEBALI Wafa	KADA-YAHYA Habiba	LEVEILLE Virginie
LUCAS Julie	MATTEI Magali	MECENERO Eric
MOLINOS Patricia	PERRIER Emilie	POLIZZI Bruno
RENAULT Céline	RIVIERE Emilie	SANCHO Emmanuelle
TAILLANDIER Renaud	TAPON Mélissa	TROMBETTA Aline
TRUONG VAN Sylvie	VALLEJO Geneviève	VAUCHEY Aurore
VERANI Nathalie		

**5 – 3** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

GESTIONNAIRES		
ABBAD Farida	APELIAN Josiane	BAROZZI Elodie
BENAKKA Souad	BARUTEU Nicole	BESSIN Corinne
BOUDENAH Célia	BOUCHEZ Emmanuel	BREFEL Baotien
BUTI Jacqueline	BOYER Marie-Antoinette	BOUGUERN Najat
CASTELAIN Elisabeth	CELENTANO Anne	CHAURIS Josée-Laure
DAHMANI Anissa	DECKERT Lydie	DEGEILH Isabelle
DEKHIL Farida	DINOT Anne-Marie	DJERIBIE Ida

DOUNA Sandy	ESCOUBET Romain	ETIENNE GERMAN Hélène
EL KHATTABI SGHIOUAR Nadia	ROBYN Aurélie	FATAN Amira
GIL Marlène	GABOURG Martiny	GACONIER Sylvie
GALIBERT Jean-Paul	GALIBERT Véronique	GANGAI Solange
GARNIER Nathalie	GELLIBERT Isabelle	GILLET Katy
SERAFINO Neyla	GNOJCZAK Anne-Marie	GRANDIN Catherine
GRAS Maylis	GRINAND Frédéric	HADDOU Sabine
HERNANDEZ Emmanuel	HENOUIL Danièle	HNACIPAN Schulz
JAMET Béatrice	JALASSON Marie-Danielle	JEBALI Wafa
KETCHANTANG Rachel	KWIECIEN Brigitte	KADA-YAHYA Habiba
LUCAS Julie	LUCIANAZ Valérie	LEVEILLE Virginie
MECENERO Eric	MATEOS Corinne	MOGUER Laury
MONETA-BILLARDELLO Cécile	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle	MTOURIKIZE Nailati
MESNARD Céline	MEKNACI Touria	LUCZAK Laurent
NATALE Virginie	NUYTTEN Yasmina	MARCY Kimberley
GUENZOUÏ Amira	OULION Tony	PERRIER Emilie
PEYRE Guilhem	PISTORESI Leslie	PLANTEL Laura
PELUSO Virginie	PULIGNY Carine	
RASOANARIVO Norsoa	RUGGIU Pierrette	ROUSSEAU Edwige
REGLIONI Jennifer	RENAULT Céline	REYNAUD Béatrice
RIFFARD Elisabeth	ROCH Monique	ROMANELLI Laurent
	SALAMA Valérie	SANCHO Emmanuelle
SABATINI Camille	SAUNIER Marie-Noëlle	SALOMONE Fabien
TRUONG VAN Sylvie	TAPON Mélissa	TEISSERE Florence
TROMBETTA Aline	VUAILLET Sophie	VALLEJO Geneviève
VILLECROZE Valérie	VIRIEUX Valentine	VERANI Nathalie

**ARTICLE 6 portant dépenses de personnel, de frais de changement de résidence et de frais médicaux.**

**6 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Laura SIMON, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au directeur des ressources humaines, Madame Caroline VALLICIONI, attachée principale d'administration de l'État, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Béatrice REMY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Annie MASSA, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232, 307, 217, 148 et 354;

- pour le ministère 258, programme 148;
- pour le ministère 212, programme 333.
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

En outre, dans le cadre de la pré-liquidation des rémunérations en mode gestion intégrée du système d'information RH, la délégation de signature pourra être exercée en vue de la signature de certificats ou pièces justificatives adressés au comptable par :

- Madame Françoise SIVY, attachée principale d'administration d'Etat, chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques et Catherine LAPARDULA, attachée principale d'administration d'Etat, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les personnels contractuels;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration d'Etat, chef du bureau des actifs, concernant les personnels réservistes et l'avantage spécifique d'ancienneté

**6 – 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Laura SIMON, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au directeur des ressources humaines, Madame Isabelle FAU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des affaires médicales et sociales, pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait.

Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales et Madame Isabelle PEREZ, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau des affaires sociales par intérim, pour la constatation du service fait.

## **ARTICLE 7**

L'arrêté du 4 septembre 2020 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI Sud et le Centre de Services Partagés SGAMI sud est abrogé.

## **ARTICLE 8**

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 19/04/2021

Le Secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité sud

Christian CHASSAING

Sous préfecture de l'arrondissement d'Arles

13-2021-04-12-00008

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Fontvieille



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES**

Arles, le 12 avril 2021

**Bureau de la Cohésion Sociale et  
de la conduite des Politiques  
Publiques**

**- ARRETE -**

portant désignation des membres de la  
commission de contrôle chargée de la tenue  
des  
listes électorales de la commune de  
Fontvieille

La Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles

VU le Code électoral et notamment les articles L19 et R7 à R11;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de Fontvieille en date du 30 mars 2021 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le courrier du Premier Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en date du 30 novembre 2020 désignant les délégués devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. Christian GRIGNARD pour siéger à la commission de contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de Fontvieille est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	M. ARNAUD	Guy
<i>Suppléant</i>	Mme GAZEAU épouse SECRET	Anne

Délégué de l'administration	NOM	Prénom
Titulaire	M. GRIGNARD	Christian

Délégués du Tribunal Judiciaire	NOM	Prénom
Titulaire	M. MARTIN	Alain
<i>Suppléant</i>	M. MENIER	Alain

**ARTICLE 2 :** le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 décembre 2020

**ARTICLE 3 :** la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et le maire de Fontvieille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 15 avril 2021.

La sous-préfète d'Arles

Fabienne ELLUL

**SIGNÉ**

Sous préfecture de l'arrondissement d'Arles

13-2021-04-21-00005

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Paradou





**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES**

Arles, le 21 avril 2021

**Bureau de la Cohésion Sociale et  
de la conduite des Politiques  
Publiques**

**- ARRETE -**

portant désignation des membres de la  
commission de contrôle chargée de la tenue  
des  
listes électorales de la commune de  
Paradou

La Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles

VU le Code électoral et notamment les articles L19 et R7 à R11;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de Paradou en date du 13 octobre 2020 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le courrier du Tribunal Judiciaire de Tarascon en date du 19 février 2021 désignant les délégués devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. Jean Pierre AUGUSTE et de Madame Cécile BOLELLI épouse JULIEN pour siéger à la commission de contrôle de la commune en qualité de délégués de l'Administration ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1** : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de Paradou est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	Mme BELIN	Brigitte
<i>Suppléant</i>	M. ALLEMAND	Jacques

Délégués de l'Administration	Nom	Prénom
Titulaire	M. AUGUSTE	Jean Pierre
<i>Suppléant</i>	Mme BOLELLI épouse JULIEN	Cécile

Délégué du Tribunal Judiciaire	Nom	Prénom
Titulaire	M. BELLET	Pierre
<i>Suppléant</i>	M. PELAT	Patrick

**ARTICLE 2** : le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 février 2021

**ARTICLE 3** : la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et le maire de Paradou sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 26 avril 2021.

La sous-préfète d'Arles

Fabienne ELLUL

**SIGNÉ**

